



Conseil communautaire

Séance du jeudi 27 juin 2024 - 18h15

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du
jeudi 27 juin 2024 – 18h15

Date de la convocation : 21 juin 2024

La liste des délibérations a été affichée le : 02 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Quorum : 42

Etaient Présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (jusqu'au n° 54), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN (jusqu'au n° 3), M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA (excusé du n° 51 au n° 53), M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO (excusée du n° 15 au n° 43 puis du n° 55 au n° 60), M. Jean LACOSTE (excusé du n° 28 au n° 38), M. Régis LAURAND (excusé du n° 21 au n° 38), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (jusqu'au n° 15), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Françoise MARTEEL (à compter du n° 4), Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 15 au n° 16), Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Sébastien AYERDI, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT (jusqu'au n° 3), Mme Sylvie GIBERGUES (jusqu'au n° 3), Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 3), M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (jusqu'au n° 3), Mme Natalie FRANCO (jusqu'au n° 3), M. Julien OCHEM (jusqu'au n° 3), M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET (jusqu'au n° 3), M. Jean-Michel BALEIX, M. Fabien CERESUELA (jusqu'au n° 17), Mme Janine DUFAU POUQUET (jusqu'au n° 3), Mme Nathalie BOUDER, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER (jusqu'au n° 3), Mme Isabelle PORTE

Etaiet représentés :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER jusqu'au n° 14), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à Mme Josy POUÉYTO), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Néjia BOUCHANNAFA), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Roselyne JANVIER (pouvoir à M. Jean-Michel BALEIX), Mme Françoise MARTEEL (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI jusqu'au n° 3), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Brigitte COUSTET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Alain VAUJANY à compter du n° 16)

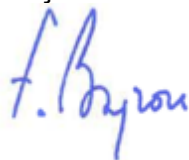
Etait excusée :

Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

Le président

François BAYROU



Le secrétaire de séance

Marie MOULINIER



SOMMAIRE

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales Rapporteur : François BAYROU	14
2 - Compte-rendu des décisions prises en bureau exécutif du 28 mars 2024 Rapporteur : François BAYROU	14
3 – Election d'un nouveau vice-président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées Rapporteur : François BAYROU	14
4 – Modification de représentants au sein de diverses conférences Rapporteur : François BAYROU	25
5 – Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées : désignation de représentants Rapporteur : François BAYROU	26
6 – Représentants de la communauté d'agglomération au sein de syndicats au titre de la compétence eau Rapporteur : François BAYROU	26
7 – Budget principal : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	27
8 – Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	28
9 – Budget annexe assainissement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	28
10 – Budget annexe eau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	28

11 – Budget annexe REOMI : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	29
12 - Budget annexe Réseau de Chaleur Urbain : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	29
13 - Budget annexe réseau de chaleur du Hameau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	29
14 - Budget annexe stade d'eaux vives : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, exercice 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	30
15 - Budget principal : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	30
16 - Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	34
17 - Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	36
18 - Budget annexe eau : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	36
19 - Budget annexe REOMI : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	37
20 - Budget annexe réseau de chaleur du Hameau : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	37

21 - Budget annexe réseau de chaleur urbain : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	38
22 - Budget annexe stade d'eaux vives : approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats Rapporteur : Jean-Louis PERES	38
23 – Budget principal : créances éteintes Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
24 – Budget annexe assainissement : créances éteintes Rapporteur : Jean-Louis PERES	39
25 – Budget annexe eau : créances éteintes Rapporteur : Jean-Louis PERES	40
26 - Budget supplémentaire 2024 Rapporteur : Jean-Louis PERES	40
27 – Médiathèque de Gan : création de l'autorisation de programme Rapporteur : Jean-Louis PERES	42
28 – Fonds de concours : attribution à la commune d'Aussevielle pour travaux Rapporteur : Jean-Louis PERES	42
29 – Fonds de concours : avenant à la convention financière avec la commune de Meillon pour la création d'un éco quartier Rapporteur : Jean-Louis PERES	43
30 – Fonds de concours : attribution à la commune de Jurançon pour la construction d'un pôle associatif et sportif Rapporteur : Jean-Louis PERES	44
31 – Fonds de concours : attribution à la commune de Billère pour travaux d'éclairage Rapporteur : Jean-Louis PERES	44

32 – Fonds de concours : attribution à la commune de Siros pour travaux d'aménagement Rapporteur : Jean-Louis PERES	45
33 – Rapport d'activité 2023 de la commission consultative des services publics locaux Rapporteur : Jean-Louis PERES.....	45
34 – Société Publique Locale Halles et République : rapport des mandataires de l'année 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	46
35 – Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration : rapport des mandataires de l'année 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	47
36 – Gestion et exploitation de la cuisine centrale : rapport d'activité de l'exercice 2022-2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	47
37 – Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements : rapport des mandataires de l'année 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	49
38 – Gestion, exploitation et animation du Parc des expositions de Pau : rapport d'activité de l'année 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	49
39 – Gestion, exploitation et animation du Parc des expositions : approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession de service public Rapporteur : Michel CAPERAN	50
40 – Projet Rives du Gave - Projet de création d'une ZAC sur Rives du Gave et modalités de concertation Rapporteur : Michel CAPERAN	51
41 – Projet Université-Technopole – Requalification du chemin Barincou – Projet Urbain Partenarial avec le Groupe Essor Rapporteur : Michel CAPERAN	53

42 – Création d'une commission d'indemnisation amiable dans le cadre des travaux de requalification et d'aménagement de l'avenue Péboué à Pau Rapporteur : Néjia BOUCHANNAFA	53
43 – Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal et du bilan de la concertation Rapporteur : Victor DUDRET	54
44 – Evolution du règlement d'intervention de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées relatif aux aides aux travaux dans l'habitat privé Rapporteur : Pascal MORA.....	57
45 – Développement de l'offre de logements locatifs publics : programmation 2024 Rapporteur : Pascal MORA	58
46 – Lieu commun d'accueil, d'information et d'enregistrement de la demande de logement social : avenant à la convention de partenariat avec les bailleurs sociaux et Action Logement Services Rapporteur : Pascal MORA.....	58
47 – Avenant n°3 à la convention de partenariat relative à l'accompagnement social des familles gens du voyage par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées Rapporteur : Pascal MORA.....	59
48 – Soutien au projet de la SAS FIHLT de LESCAR : aide à l'investissement immobilier Rapporteur : Jean-Louis PERES	60
49 – Soutien au projet de l'entreprise TECHNO MECA : aide à l'investissement immobilier Rapporteur : Jean-Louis PERES	61
50 – Convention cadre quinquennale (2021-2025) avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Programmation 2024 Rapporteur : Mohamed AMARA	62
51 – Crèche des 4 Coins du Monde : mise à disposition de places pour l'hôpital de Pau Rapporteur : Jean-Louis CALDERONI	62

52 – Subventions aux associations à vocation sociale et petite enfance Rapporteur : Jean-Louis CALDERONI	63
53 – Consultation du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour prestation de service Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	64
54 – Attribution de subvention au Groupe d'Intérêt Public - GIP-DSU Rapporteur : Josy POUEYTO.....	64
55 – Aménagement et rénovation des équipements sportifs communautaires : autorisation de programme n°20101 Rapporteur : Claude FERRATO	65
56 – Association Lons Section Paloise Rugby Féminin : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2024-2025 Rapporteur : Claude FERRATO.....	67
57 – SAS Pau Billère Handball : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2024-2025 Rapporteur : Claude FERRATO	66
58 – SASP Section Paloise Rugby Pro : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2024-2025 Rapporteur : Claude FERRATO.....	66
59 – SASP Elan Béarnais Pau Lacq Orthez : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2024-2025 Rapporteur : Claude FERRATO	66
60 – SASP Pau FC : signature du contrat d'objectifs pour la saison sportive 2024-2025 Rapporteur : Claude FERRATO	66
61 – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association des Amis d'Emmaüs de Lescar Pau Rapporteur : Monique SEMAVOINE.....	68
62 – Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lescar dans le cadre des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales sur l'avenue Denis Touzanne Rapporteur : Jean-Marc DENAX	69

63 – Avenant n°2 à la convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau Rapporteur : Jean-Marc DENAX	70
64 – Stratégie agricole : Convention-cadre SAFER et Consortium "Territoires de maraîchers" Rapporteur : Patrick BURON.....	71
65 – Office de Tourisme Communautaire : approbation des comptes financiers 2023 Rapporteur : Jean-Louis PERES	72
66 – Conservatoire à Rayonnement Régional Pau Béarn Pyrénées 2024/2025 : tarifs, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire Rapporteur : Jean LACOSTE	73
67 – Programme de coopération territoriale Interreg (POCTEFA) : partenariat avec Espaces Pluriels Rapporteur : Jean LACOSTE	74
68 - Attribution d'une subvention à l'association Accents du Sud Rapporteur : Jean LACOSTE	74
69 - Convention 2024-2026 avec l'ONG Telecom Sans Frontières Rapporteur : Alain VAUJANY	75
70 - Convention contrat groupe santé Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	77
71 - Mise à jour du règlement du temps de travail Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	78
72 - Mise à jour des prestations d'action sociale Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	78
73 - Transformation des postes - tableau des effectifs Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	79
74 - Actualisation de la convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités Rapporteur : Jean-Louis PERES	79

75 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine relatif à la gestion de la SEML Hélioparc Pau-Pyrénées Rapporteur : Jean-Louis PERES	80
--	----

La séance est ouverte à 18h15, par Monsieur François BAYROU, Président.

M. le Président :

Le quorum est largement atteint

Désignation de la secrétaire de séance.

M. le Président :

Et la secrétaire de séance, qui vient de nous rejoindre, sera Marie Moulinier.

Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2024.

M. le Président :

Nous devons adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 28 mars 2024.

Il n'y a pas d'observations.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Nous allons prendre, si vous voulez bien, l'ordre du jour.

Sinon que j'ai une ou deux petites choses à vous dire en chronique.

Comme vous le savez, il n'y a pas que des élections législatives, il y a aussi du sport, beaucoup, qui se prépare et se présente, et nous avons de ce point de vue-là plusieurs bonnes nouvelles.

L'équipe de France de handball féminine des Jeux Olympiques vient jouer deux matchs à Pau, qui sont importants. Et la Section Paloise nous a avertis que le stade du Hameau allait recevoir l'équipe de France de rugby à sept avec Antoine Dupont. Donc, je vous invite naturellement, je vous invite naturellement à les accompagner.

On vit des jours qui sont des jours extrêmement agités, graves, inquiétants pour beaucoup de Français, et je veux simplement rappeler les valeurs qui pour l'immense majorité d'entre nous, nous unissent. Ce sont des valeurs de défense des principes qui ont fait que la République et la démocratie ont pour objectif de permettre de vivre ensemble, autour d'un patrimoine de respect, de compréhension mutuelle et de refus des exclusions, des brutalités et des affrontements. Mais tout cela est présent à votre esprit, et donc, je voulais simplement le dire pour rappel. Nous avons, ici, adopté des pratiques qui sont des pratiques de prise en considération et de respect des convictions différentes, sans jamais entrer dans la brutalité, dans l'anathème, dans la stigmatisation. Cela suffit à dire que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous sépare.

Je voulais simplement le dire pour mémoire. Aucun d'entre vous n'en doute.

Le Pôle multimodal de la gare a progressé avec la pose de la passerelle, millimètre par millimètre. Passerelle qui a un double avantage.

D'abord, elle va permettre de rendre les voies accessibles en particulier à ceux des usagers qui connaissent des difficultés de déplacement. Je veux d'ailleurs ajouter que nous allons prendre l'initiative de faire que des services civiques seront regroupés à la gare, de manière à accueillir des voyageurs en difficulté de déplacement. Cela peut être une maman avec des petits enfants ; cela peut être une grand-mère avec des bagages difficiles. Et nous avons fait l'acquisition de plusieurs voiturettes électriques qui permettront d'aller chercher au parking les personnes en difficulté pour les amener dans le hall de la gare. C'est la seule chose qui ne soit pas totalement réglée et rodée sur le site de la gare. J'ajoute que ces jeunes garçons et filles recevront une formation aux premiers secours, et j'y tiens beaucoup, une formation aux premiers secours en santé mentale, pour un certain nombre de pathologies ou de malaises, ou de dérives d'ordre psychologique ou psychique. Et donc, cette présence respectueuse et amicale ressemble aussi à ce que nous voulons construire pour notre société. Ce sont des références multiples, mais qui ont trait aux mêmes principes d'humanité que nous mettons dans nos projets politiques, les uns et les autres.

Et donc, la passerelle, c'était 132 tonnes et 25 mètres de long. Vous savez qu'elle va avoir, j'avais commencé à le dire, mais j'avais perdu le deuxième point en route, elle va avoir aussi comme avantage de nous permettre d'accéder, aux Palois de découvrir ce qu'ils ont perdu il y a plus de 150 ans, qui sont les rives du Gave, au sens du Parc naturel urbain, qui fait plus de 50 hectares, et auquel on n'accède pas sauf en canoë. Mais comme un certain nombre d'entre nous ne pratique plus le canoë depuis longtemps, il y a là une possibilité que cette passerelle, le jour où l'on aura des sous - parce qu'il faut avoir des sous pour construire la rampe d'accès à la passerelle depuis la cour de la gare et la redescente de la passerelle jusqu'aux rives du Gave - le jour où l'on aura des sous, on a désormais de quoi appuyer l'assise du sentier qui conduira de l'autre côté des quais jusqu'aux rives du Gave.

Nous avons, avec le travail de nos équipes, inauguré la première tranche de la passerelle qui conduit jusqu'au Lac d'Aressy, en partant de Franqueville. C'est une voie douce qui est très intéressante du point de vue faune, flore et tranquillité.

On a tous vécu l'incroyable engouement populaire pour la flamme olympique, 25 000 personnes, et je trouve cela extrêmement marquant. Cela veut dire deux choses à mon avis, si je peux risquer une interprétation, deux choses à mon avis : la première, que le besoin de vibrer ensemble est très important ; et deuxièmement, que pour vibrer ensemble, avoir un brin d'idéal est aussi très important, et que tout cela, au fond, se résume au goût de la fraternité.

Et je suis très heureux que l'on ait pu découvrir cela.

Nouvelle très importante, nous avons obtenu, non sans mal, le classement du conservatoire en « Conservatoire à Rayonnement Régional ». Et naturellement, il a fallu vaincre un certain nombre

d'obstacles et d'influences qui n'avaient aucune envie que Pau se retrouve dans le classement de ces conservatoires de premier plan national. Et donc, je trouve cela très important.

Il se trouve que, Monsieur Buron, notre initiative de la Ceinture Verte, première en France, a été distinguée par l'Union Européenne par le premier prix des « Eurocities Awards » dans la catégorie « Systèmes alimentaires durable », et nous aurons l'occasion, au rapport 64, d'y revenir.

Nous allons voter la subvention annuelle au Pau Billère Handball au rapport 57. Et donc, je vous rappelle ce que je disais à l'instant, que l'équipe de France de handball féminine affrontera la Norvège au Palais des Sports les 4 et 6 juillet prochains. C'est un événement de toute première importance, puisque, vous le savez, elles sont candidates à la médaille d'or.

A noter aussi, donc, l'accueil de l'équipe de France de rugby à sept. C'est le jeudi 11 juillet. Rappelons que le 12 juillet et le 13 juillet, on a le Tour de France, et le 14 juillet, on a la fête nationale.

Voyez la séquence qui va s'ouvrir d'ici peu de temps.

Et je voudrais souligner, dès la chronique, l'importance du vote que nous allons émettre tout à l'heure, sur un contrat de mutuelle santé pour tous les collaborateurs de la collectivité, Madame Lipsos-Sallenave - ceux qui le voudront - qui voit aboutir un long dialogue entre les syndicats et notre administration. Et j'ai été particulièrement sensible aux déclarations que les syndicats ont faites pour souligner ce que cela représente en avancées sociales, importantes pour eux en pouvoir d'achat et en qualité, Monsieur le Directeur général des services et tous vos collaborateurs, et tous les élus, Madame Lipsos-Sallenave, à la qualité du dialogue social dans notre communauté d'agglomération. Je suis de ceux qui pensent que la démocratie sociale est le pendant nécessaire d'une démocratie politique qui marcherait. Alors, quand la démocratie politique ne marche pas très bien, au moins, si nous pouvons avoir des avancées sur la démocratie sociale, je trouve cela formidable.

Voilà pour la chronique.

Installation de deux nouveaux conseillers communautaires.

M. le Président :

Je voulais vous demander de procéder à l'installation de deux nouveaux conseillers communautaires, à savoir :

Monsieur Laurent Jubier, qui est élu de Pau, en remplacement d'Olivier Dartigolles, que j'ai rencontré ce matin et qui vous adresse son meilleur souvenir.

On peut applaudir Monsieur Laurent Jubier.

Et Monsieur Frédéric Mazodier, élu de Billère, en remplacement de Jean-Yves Lalanne.

Et on peut applaudir Monsieur Mazodier.

Monsieur Laurent JUBIER et Monsieur Frédéric MAZODIER sont installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : François BAYROU

M. le Président :

Vous avez vu les décisions prises en application de notre ami l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Vous en avez pris acte et c'est très bien.

Prend acte

2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU EXECUTIF DU 28 MARS 2024

Rapporteur : François BAYROU

M. le Président :

Compte-rendu des décisions du Bureau exécutif du 28 mars.

Vous y étiez tous, donc, on a fait le compte rendu.

Prend acte

3 - ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Rapporteur : François BAYROU

M. le Président :

Nous devons élire un nouveau vice-président à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret.

J'ai reçu la candidature de Monsieur Arnaud Jacottin qui remplace Monsieur Lalanne.

Est ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Madame Né.

Je vous propose que l'on passe au vote. C'est un vote à bulletin...

Oui, Madame Né, vous pouvez prendre la parole...

Mme NÉ :

Bonjour à tous.

Vous savez que je ne suis pas très à l'aise devant les assemblées, mais j'avais quand même envie de vous expliquer cette démarche que j'ai décidée, là, tout à l'heure. Excusez-moi, d'ailleurs, Monsieur le Président, de ne pas vous en avoir parlé.

Ma démarche n'a rien à voir contre Monsieur Jacottin, évidemment. Je me sens concernée par ce sujet de la citoyenneté, de la relation aux usagers. Je ne sais pas si vous le savez, mais je suis infirmière. Depuis 30 ans, je travaille dans la fonction publique. La fonction publique, comment dire, la citoyenneté, c'est l'essence même de toutes mes convictions. Alors, je vous dis, je n'ai pas d'étiquette politique, sauf si je le revendique, je suis libre. Et voyez, le soir, en ce moment à la télé, je vois des gens qui se battent pour des places. Tout est organisé. Moi, je n'organise rien. Je le fais comme je le sens et c'est comme cela que je vis.

Artigueloutan, vous allez peut-être me dire, c'est un petit village par rapport à une ville comme Billère, qui représente beaucoup d'habitants, mais je pense que quand on est vice-président de l'agglomération, on n'est pas là pour défendre son village. On est là pour défendre tous les habitants de l'agglomération.

Et moi, en tant que femme, je me sens proche aussi d'une grande partie de la population, la relation, aider les gens, apporter mon dynamisme. Parce que même si j'ai un rythme infernal, je me sens encore capable de porter ces missions, et surtout, je suis quelqu'un qui ne baisse jamais les bras.

Donc, je ne sais pas si cela se fait - je bafouille un petit peu parce que c'est vrai que je n'ai pas l'habitude - mais je trouve que c'est quand même important. Et puis surtout, Monsieur le Président, je ferai remarquer également que cela manque peut-être un peu de femmes. Effectivement, cela je l'ai entendu aussi aux infos ce matin, et c'est un petit peu l'image que l'on peut avoir de nos politiques.

Alors, encore une fois, voilà, ma démarche est personnelle. Je m'excuse par avance si j'ai mal fait dans la procédure ou si je peux blesser certaines personnes. Cela n'a rien de personnel. C'est vraiment un engagement, une mission et pour moi, aussi, évoluer. Cela fait trois ans que je suis observatrice. J'apprends. Je n'avais jamais pensé à un poste comme celui-ci parce que vous avez tous de l'expérience. Moi, je n'en ai pas. Je trouve qu'avec Monsieur Jacottin, on est à égalité du coup de ce côté-là. Donc, je ne me sens pas rabaissée à prétendre peut-être me faire élire tout à l'heure. Et puis, si je ne suis pas élue, eh bien, ce n'est pas grave, cela ne va pas me démotiver. Je continuerai toujours avec le sourire à faire ce que je crois juste au quotidien et pour tout le monde ; encore une fois, pas uniquement pour les habitants d'Artigueloutan que j'adore, évidemment, que je défends, mais je suis prête à défendre tout le monde.

Merci.

M. le Président :

Merci, Madame Né.

Monsieur Jacottin, vous voulez...

M. JACOTTIN :

Merci, Monsieur le Président.

Toute élection de vice-président est une élection démocratique. La ville de Billère a longtemps été la deuxième ville de l'agglomération. Aujourd'hui, elle est la troisième et elle dispute ce titre avec la mairie de Lons. Chaque candidature est importante, et il ne s'agit pas, aujourd'hui, pour moi, de disqualifier tout type de candidature. Simplement, je veux juste dire que chaque conseiller est libre, bien sûr, dans son vote. Mais que la ville de Billère ne puisse pas être représentée à l'agglomération alors qu'elle représente plus de 14 000 à l'agglomération, à l'exécutif de l'agglomération, j'entends, alors qu'elle représente aujourd'hui plus de 14 000 personnes qui y vivent, serait probablement un acte que poserait cette assemblée, un acte politique, et pour le coup, j'insiste sur cet élément-là, qui augurerait mal, je pense, de nos relations futures quant à ce que vous souhaitiez, Monsieur le Président, à savoir des échanges sereins, équilibrés, respectueux de l'opposition.

Alors, c'est vrai qu'en ce qui me concerne, je ne vous ai jamais épargné. Je ne comptais pas continuer à vous épargner. Simplement, je comptais porter la voix d'un certain nombre de citoyens qui ne se reconnaissent pas nécessairement tout le temps dans les décisions que prend l'agglomération. Mais néanmoins, je considère qu'aujourd'hui, l'agglomération s'est bâtie sur cette logique confraternelle et de représentation équilibrée des territoires, au prorata de ce qu'ils représentent. Et donc, aujourd'hui, et encore une fois je ne veux pas disqualifier la candidature de Madame Né, et bien loin de moi cette idée-là. Il n'y a pas une meilleure candidature qu'une autre. Simplement, aujourd'hui, c'est un vote, chacun votera en son âme et conscience. Chacun en tirera les conséquences, à savoir si la ville de Billère n'était pas représentée, eh bien, écoutez, nous, élus de Billère, nous en tirerons aussi les conséquences.

Donc, je vous invite à voter.

Merci à vous.

M. le Président :

Je ne sais pas bien ce que cela veut dire, mais...

Monsieur Jacottin, ce n'est pas à moi à prendre la parole. D'abord, je n'avais pas cru comprendre que Madame Né avait une position politique radicalement différente de celle à laquelle vous appartenez. Cependant, je ne comprends pas ce que vous avez dit en disant que vous en tirerez les conséquences. Est-ce que vous pouvez éclairer l'assemblée, parce que j'imagine qu'il y a des interrogations nombreuses.

M. JACOTTIN :

Alors, Monsieur le Président, déjà, question de principe, il est particulièrement pénible d'entendre... Si quelqu'un a quelque chose à dire, je pense qu'il est bien qu'il prenne la parole devant tout le monde et notamment Madame Poueyto, et qu'il ne faut pas transformer cette assemblée en une tribune pour les élections législatives.

Ce que je voulais dire, à savoir que si aujourd'hui l'assemblée souveraine décidait de se passer de la représentation de Billère, quand je dis que nous en tirerions les conséquences, nous réfléchissons à notre investissement pour l'avenir, à la fois au sein des commissions, puisque cela voudrait dire concrètement que l'on considère qu'il y a 14 000 personnes qui ne méritent pas d'être représentées au sein de l'exécutif. Donc, je reviendrai vers les membres de la majorité municipale, je leur poserai la question de savoir quelle attitude ils souhaitent que nous ayons et quel message ils souhaitent que nous portions. Et en fonction de ce que nous dirons, à la fois les électeurs et à la fois les membres du conseil, nous vous aviserons sur notre participation ou pas, en fonction de ce qu'eux décideront. Mais ce n'est pas moi qui déciderai, c'est le conseil municipal de Billère, qui en fonction des résultats, décidera par rapport à la représentation et aux participations à l'assemblée.

M. le Président :

Vraiment, je ne sais pas ce que cela veut dire, mais bon. Je vous donne acte de votre déclaration, Monsieur Jacottin, et je vais...

Mme NÉ :

Je suis un petit peu surprise aussi de ces propos, parce que dans les vice-présidents, il y a aussi bien des... Je pense à Philippe Faure, qui est une petite commune. Encore une fois, je n'ai rien contre la ville de Billère, enfin je veux dire, je n'ai rien contre personne d'ailleurs. Mais voilà, je ne comprends pas bien. Encore une fois, je ne fais pas de politique, donc, peut être que je ne suis pas formatée. Mais je ne comprends pas bien vos propos, Monsieur, et surtout, ils n'ont rien de personnel, ni contre les gens de Billère. Monsieur Bayrou, j'ai parfois été opposée, contre et cela arrivera sûrement encore.

Encore une fois, moi, je suis quelqu'un de libre, et c'est vraiment dans l'esprit de défendre la mission qui était dévolue à Jean Yves Lalanne, sur la citoyenneté. Je crois qu'aujourd'hui, on a vraiment besoin de retrouver, de réimpliquer les gens dans la citoyenneté. Et moi, c'est uniquement l'objet de l'envie de ma candidature ce soir et cela n'a absolument rien de politique. Je suis vraiment désolée. Je ne sais pas, d'ailleurs, si je dois me retirer. Enfin, je ne veux pas faire d'histoire, mais je ne comprends pas bien vos propos.

M. le Président :

Merci.

M. JACOTTIN :

Juste un mot.

La gouvernance de l'agglomération avait été organisée sur le principe de l'équilibre entre les communes et notamment de l'équilibre au niveau de l'exécutif, quelles que soient les alternances électorales.

Donc, aujourd'hui, c'est ce qui avait présidé à l'organisation, et effectivement, comme vous le disiez, un territoire, une ville comme Billère revendique de participer à l'exécutif de l'agglomération au même titre que tous les autres. Mais aujourd'hui, c'était une construction et c'est... Au départ, une agglomération, c'est une construction collective dans laquelle chacun et chaque ville est représentée, par rapport à ce qu'elle est. Donc, aujourd'hui, il ne s'agit pas pour moi de dire qu'une ville - ou un village - est moins importante qu'une autre, mais simplement, c'est comme cela que cette organisation avait été prévue dès le départ. Donc à partir de là, aujourd'hui, remettre en cause ce qui avait présidé à l'organisation et à la gouvernance du conseil d'agglomération m'interpelle et m'interroge. Et donc, aujourd'hui, rompre l'équilibre qui permettait justement d'avoir une représentation équilibrée... Et encore une fois, je ne veux disqualifier personne. Chacun est légitime, et Madame Né est tout aussi légitime que moi dans le cadre de la candidature.

Simplement, ce que je souhaitais dire, c'est que je considère que la ville de Billère doit être représentée dans l'exécutif de l'agglomération. Cela me paraît être d'importance. Et considérer, qu'elle ne pourrait pas l'être aujourd'hui, nécessairement nous interrogerait, nous, en tant qu'élus et au-delà des élus, interrogerait sur la gouvernance que vous souhaitez donner, Monsieur le Président, à cette agglomération.

M. le Président :

C'est la quatrième fois que vous dites cela, Monsieur Jacottin.

Mais excusez-moi, ce n'est pas moi qui désigne les vice-présidents. Ce n'est pas moi qui dirige la gouvernance au sens des élections au sein de cette assemblée. Le moins que l'on puisse dire, Madame Né l'a dit, c'est qu'elle ne m'avait pas averti de sa candidature.

Et puis vous dites deux choses.

La première, Monsieur Jacottin, la première, c'est que vous ne seriez pas représenté. La ville de Billère a le nombre de sièges que sa population lui donne au sein de cette assemblée. Et quant à ce que vous dites de la gouvernance, les vice-présidents n'ont pas plus de pouvoir dans la gouvernance que tous les autres. Je ne vois pas très bien ce que cela signifie.

Vous voulez une suspension de séance de quelques minutes avant de voter ? Non.

Très bien.

Bon, je consulte l'assemblée. Vous voulez voter ou vous voulez une suspension de séance ?
Qui souhaite voter ?

Il n'y avait de bulletin qu'au nom de Monsieur Jacottin. C'est cela la question ? Vous allez trouver des bulletins blancs et vous pouvez écrire sur les bulletins blancs. C'est cela que vous voulez dire ?

Franchement, nous avons là un moment d'assemblée qui montre l'imprévisibilité que Madame Né signalait tout à l'heure.

Est-ce que vous voulez que l'on imprime les bulletins ?

M. VAUJANY :

Monsieur le président...

M. le Président :

Monsieur Vaujany....

M. VAUJANY :

En fait, si quelqu'un veut plutôt élire Madame Né, il barre le nom de Monsieur Jacottin et rajoute Marie-Claire Né.

M. le Président :

Bon ! On va mettre un peu d'ordre, d'accord ? Parce que là je comprends, c'est l'été, ce sont les premiers jours de l'été et il y a un peu d'ébullition dans les esprits. Et donc vous avez tous des bulletins, vous avez tous des enveloppes, et donc...

Oui, Valérie...

Mme REVEL :

Oui, je vous avoue être surprise aussi, comme peut être beaucoup. Je ne sais pas si beaucoup ont été surpris par cette décision de Marie-Claire Né, puisqu'elle semble de venir de la prendre. Donc, nous avons deux candidats. J'ai beaucoup de respect pour Marie-Claire Né, je sais qu'elle travaille autant, ici dans l'assemblée qu'en tant que vice-présidente, autant qu'elle le ferait en tant que vice-présidente si elle ne l'était pas.

Mais je ne trouverais pas normal, effectivement, que la ville de Billère ne soit pas représentée au niveau du bureau exécutif, je vous le dis. Parce que depuis que cette communauté d'agglomération existe, c'est le cas, et je trouve que c'est aussi riche d'avoir parfois des alternances politiques au sein d'un bureau exécutif, au sein d'une gouvernance, et de pouvoir aussi en débattre et en discuter.

Alors, nous n'avons que très peu de réunions entre vice-présidents. Nous avons essentiellement des réunions entre maires. Donc effectivement, cela ne change pas grand-chose dans l'effectif, mais c'est pour le symbole. Je trouve que la ville de Billère qui a longtemps été la deuxième ville de l'agglomération, qui est maintenant peu ou prou la troisième ville de l'agglomération, mais cela se joue à quelques centaines d'habitants... Il y a toujours eu une règle, effectivement, c'est une question de règle, tacite, morale, dans cette assemblée, que l'on peut toujours changer parce que vous allez le décider par le vote. Mais il y a toujours eu cette règle de dire que les villes les plus importantes étaient représentées dans le bureau exécutif par un vice-président ou une vice-présidente.

Je n'ai absolument rien contre Marie-Claire Né, elle le sait bien, mais je trouve que c'est une question d'éthique, de morale. Voilà ce que je voulais dire. C'est ma position, c'est mon positionnement.

M. le Président :

Monsieur Nahon...

M. NAHON :

Mes chers collègues, Monsieur le Président, je vous écoute, tous, mais je crois que la parité n'a pas été respectée en ce qui concerne Idron, donc... Je n'ai jamais rien revendiqué, d'ailleurs, je vous l'ai dit, et j'accepte le verdict qui ne m'a pas permis d'accéder au Bureau exécutif. Mais il faut savoir qu'Idron est tout de même la sixième ville, en termes de population, de la communauté d'agglomération avec 5 500 habitants. Et Idron n'est pas représentée au bureau exécutif. Je l'ai accepté et nous verrons plus tard. Mais pour l'instant, je ne revendique toujours rien.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Bon, on va peut-être interrompre. Non, on ne va pas faire un débat, parce que là, franchement, cela prendrait une tournure un peu désordonnée.

Donc je vais mettre aux voix, je vais faire circuler les urnes en faisant l'appel de chaque nom, si vous voulez bien, avec les pouvoirs à côté.

Le Président fait l'appel et il est procédé au vote.

Est-ce que tout le monde a voté et est-ce que tout le monde a signé la liste d'émargement ou est en train ? On va faire circuler la liste d'émargement. On va prendre des mains innocentes et juvéniles pour venir dépouiller le scrutin.

Alors, j'appelle pour être scrutateurs. Alors, non, ce ne sont pas les mains les plus innocentes et juvéniles que je voulais convoquer, ce sont des gens qui ont été eux-mêmes pré-désignés : Nathalie Francq, Martine Rodriguez, Jean Lacoste – vous voyez que ce n'est pas le plus innocent – et Régis Laurand.

On va suspendre le temps du dépouillement, n'est-ce pas ?

Il est procédé au dépouillement.

Bon, mes chers collègues, donc, il y a eu 84 votants. Il y a 80 suffrages exprimés. Madame Né a obtenu 57 voix, soit 71,25% et Monsieur Jacottin 23 voix.

Donc, je proclame Madame Né élue vice-présidente et je l'invite à gagner la tribune.

Peut-être vous pourrez parler là-haut, Monsieur Jacottin, je vous donnerai la parole après ou avant, comme vous voulez.

Madame Né...

Mme NÉ :

Tout d'abord, merci pour la confiance que vous m'accordez.

Encore une fois, ma candidature n'était pas préméditée. Vous savez, moi, je ne suis pas une princesse. Non, non, Monsieur Jacottin, ma candidature n'était pas préméditée ! Le matin, je me lève, comme vous. A l'hôpital je travaille dur, je ne compte pas mes heures. En tant que maire, c'est pareil, je ne compte pas mes heures.

Sincèrement, j'ai envie de porter mes idées et de me rendre utile pour l'ensemble des gens de cette agglomération et pas uniquement, effectivement, pour les grandes villes. Alors, je ne savais pas que cela se faisait, que les places étaient plus pour des grandes villes. Enfin, je ne voulais pas faire d'impair. Mais je pense qu'en tout cas, j'ai ma place et je vais faire de mon mieux pour ramener, effectivement, sur cette mission, au sein des habitants de l'agglomération, un peu plus de citoyenneté dans un esprit peut-être plus apaisé. C'est ma personnalité aussi.

En tout cas, merci. Merci et je vais vraiment faire de mon mieux, travailler dur comme je le fais toujours. Et encore une fois, je pense qu'il faut se dire, et c'est ce qu'il faudrait arriver à dire à nos concitoyens, c'est de ne jamais baisser les bras, d'oser, de croire, de toujours faire de son mieux. Et moi, c'est ce que je fais au quotidien, et c'est ce que je vais continuer à faire. Artigueloutan, on est 1 200 habitants, mais on est 1 200 habitants *tignous*. Je suis peut-être jeune, mais j'ai aussi mon petit caractère. Et donc, effectivement, je voterai toujours en mon âme et conscience. Et quand je ne suis pas d'accord, eh bien, je sais le dire. J'espère ne pas vous avoir froissés, en tous cas ne pas avoir froissé les élus de Billère avec qui je m'entends d'ailleurs très bien.

Mais je crois qu'être élu, ce n'est pas un dû comme on a pu l'entendre dire. Non ! Ce n'est pas dû, c'est un choix. Il faut aussi représenter quelque chose. En tout cas, moi, c'est ce que je pense. Et quand je vote, dans ma vie générale, c'est cela, je pense avec mon cœur, avec mes actions et pas simplement on doit voter cela, parce que c'est comme cela. Eh bien non ! Ce n'est pas comme cela. Je crois qu'aujourd'hui, il faut mériter, il faut porter ses valeurs, la valeur des femmes, et encore une fois, ramener un petit peu de d'empathie, de bienveillance, et c'est ce que je m'accorderai à faire au quotidien dans cette agglomération.

Merci.

M. le Président :

Monsieur Jacottin...

M. JACOTTIN :

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente. Donc, je tiens à vous féliciter sincèrement pour votre élection et il ne s'agit pas pour moi de remettre en cause à aucun moment votre légitimité. Le vote a été clair. L'assemblée a décidé de modifier fondamentalement les règles qui présidaient à son organisation et à la représentation équilibrée de toute la population.

Aujourd'hui, Billère a été exclue. Mais vous n'y êtes pas pour... enfin, je ne vous tiens pas responsable et je vous souhaite beaucoup de bonheur et beaucoup de réussite dans la mission qui va être désormais la vôtre en tant que vice-présidente.

Je fais le constat aujourd'hui que 14 000 Billérois et Billéroises ne seront désormais plus représentés à l'agglomération dans l'exécutif. Donc, c'est une brèche dans notre organisation commune telle qu'elle avait été pensée par André Labarrère et par d'autres avant lui, dans l'organisation de la communauté d'agglomération. Comme je vous l'ai dit, il ne s'agit pas de menacer quoi que ce soit, mais je pense qu'il est important pour nous d'en tirer aujourd'hui les conséquences. Et donc, j'appelle ceux, et notamment les élus Billère, mais peut-être d'autres élus qui ne sont pas d'accord avec ce « coup de Trafalgar ». Eh bien, écoutez, je vais vous laisser terminer vos travaux.

Moi, j'ai besoin, vis-à-vis de mes concitoyens de consulter, de les consulter pour voir quelle sera notre attitude à l'avenir par rapport à cet exécutif et par rapport à la défiance qui a été présentée.

Alors, c'est vrai que porter la voix de l'opposition dans une assemblée telle que la nôtre, ce n'est jamais simple. On l'a toujours portée à Billère avec fierté. On a toujours essayé de faire entendre une voix qui n'est pas forcément celle de la présidence. Je pense que c'est cela, aujourd'hui, qui est sanctionné, puisque cela veut dire que quand on n'est pas d'accord, on est sanctionné. Donc, on va en tirer les conséquences. Mais je pense que je vais vous laisser, et nous allons vous laisser travailler sereinement, puisque tel est votre objectif. Et donc, en ce qui me concerne, et puis peut être d'autres, nous allons quitter la séance pour protester contre cette façon de faire.

Merci à vous et bons travaux.

M. le Président :

Avant que vous ne partiez, Monsieur Jacottin, deux mots. Ici il n'y a pas d'opposition. Vous avez exprimé que vous portiez la voix de l'opposition, c'est peut-être la raison pour laquelle vous avez obtenu le score que vous avez obtenu. L'opposition systématique, ce n'est absolument pas notre règle, et peut-être un score de 71% des voix, dans une assemblée dont je ne crois pas me tromper en disant que la couleur politique dominante, s'il y avait couleur politique dominante, est plus près de ce que vous évoquiez. Simplement, peut-être l'assemblée a-t-elle voulu privilégier d'autres voix avec un X et d'autres voies avec un E.

Encore une fois, l'exécutif n'est pour rien dans cette affaire-là. Marie-Claire Né n'appartient pas politiquement au courant que nous formons, à mon avis minoritaire politiquement dans cette assemblée, mais majoritaire par la manière dont nous conduisons les travaux, dont nous essayons de faire entendre l'intérêt général et de trouver une ambiance qui soit une ambiance, non pas, dominée par la politique partisane, mais dominée par le souci d'avoir de bonnes relations entre nous et de faire avancer les dossiers de chaque commune, sans aucune exception.

Et quant aux grandes communes et petites communes, la première vice-présidente de cette assemblée est la maire d'une des plus petites communes de l'agglomération. Et du temps de ma prédécesseuse Martine Lignièrès, c'était la maire d'Artigueloutan qui était la première vice-présidente de cette assemblée, c'est-à-dire la prédécesseuse de Marie-Claire Né. Et donc, heureusement, tout n'est pas numérique dans cette assemblée et l'expression surprise de cette volonté, c'est peut-être ce qui explique cette affaire.

Oui, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Président, je vais dire quelques mots parce que je souhaitais le faire avant le vote, mais vous ne m'en avez pas laissé l'occasion. Je vais également quitter cette assemblée parce que ce que vous venez de dire est tout à fait juste et ce sont les principes qui ont présidé jusqu'à présent aux travaux de cette assemblée. Je regrette que vous n'ayez pas rappelé ces principes avant le vote parce que vous êtes le président et que c'est vous qui avez, au début de ce mandat en tout cas, proposé un Bureau qui correspond aux principes de fonctionnement que vous souhaitiez donner à cette assemblée.

Très clairement - et cela n'a rien contre Madame Né dont je connais la qualité et l'engagement, et je la félicite pour son élection - mais très clairement, ce vote brise les principes que vous aviez fixés en 2020 lorsque vous avez constitué le Bureau de cette communauté d'agglomération, laissant par là même 13 000 ou 14 000 habitants de côté, non pas qu'évidemment l'agglomération ne travaillera pas pour eux, mais en tout cas les laissant de côté dans la représentation qu'ils auront au sein du Bureau.

Et donc, je trouve regrettable que ce soir nous en arrivions là.

Et donc, pour ce qui me concerne et pour marquer mon mécontentement vis-à-vis de cette cassure dans la façon de fonctionner consensuelle de cette assemblée, je vais également quitter la séance.

M. le Président :

Monsieur Marbot, juste un mot et cela ira très vite.

Les communes, les villages et les villes moyennes qui ne sont pas représentées à la présidence, c'est beaucoup plus de 14 000 habitants.

Eh bien, regardez !

M. MARBOT :

Monsieur le Président, c'est vous qui aviez créé le principe en 2020. Ces principes doivent être respectés pour le bien de tout le monde.

Voilà.

Et c'est désolant que cela n'ait pas été respecté.

M. le Président :

Vous devriez vous demander pourquoi.

M. MARBOT :

Alors, je vais vous dire mon sentiment profond. Je crois que tout cela n'était pas prémédité, mais je crois qu'il y a un certain amusement de la part de nos collègues à faire payer à Arnaud Jacottin son verbe libre, et c'est dommage.

M. le Président :

Bon ! Eh bien, je vous remercie.

Oui, Monsieur Bourdet...

M. BOURDET :

Merci, Monsieur le président.

Je prends la parole et je ne vais pas parler très fort, mais moi, je suis vraiment dépité. Dépité ! En venant ce soir au conseil communautaire, je ne m'attendais pas à cela. Je ne m'attendais pas à cela parce que je me suis dit bon, il y a un ordre du jour, on va inclure deux nouveaux conseillers communautaires, mais globalement, il n'y avait pas de surprise.

Alors, je félicite aussi Marie-Claire Né que je connais bien, pour son élection, mais là n'est pas le problème.

Moi, je trouve qu'étant de Lons, si la commune de Lons n'était pas représentée en tant que vice-présidence, eh bien, je serais triste. Triste parce que l'on avait un certain équilibre dans ce conseil communautaire. Je pense que vous travaillez correctement. On avait des débats, mais des débats quand même relativement apaisés. C'est pas du tout l'image que l'on voit à l'Assemblée nationale. Et je trouve que cet équilibre-là, quand on s'exprime en tant que petite particularité ou un petit peu d'opposition, je trouvais que c'était quand même relativement serein. Je ne trouvais pas qu'il y avait de l'animosité. Et là, je trouve qu'il y a une certaine cassure, c'est-à-dire que l'on dit : « Arnaud Jacottin, il l'ouvrait un petit peu trop, maintenant il va la fermer. » Moi, je suis désolé de parler comme cela cash, mais je le prends très, très mal. Et en étant de Lons, eh bien, si la commune de Lons avait été traitée de la même façon, je serais encore plus mauvais. Voilà, désolé.

M. le Président :

Je ne suis pas sûr que ce soit très aimable à l'égard de vos collègues qui siègent dans cette assemblée et qui se sont exprimés à 71%. Et je n'ai pas le sentiment que ces 71% là étaient animés par l'esprit que vous dites. Et donc, peut-être, encore une fois, un climat a-t-il été créé, qui a donné à nos collègues présents dans cette assemblée, représentant la totalité de l'agglomération, le sentiment de... Encore une fois, personne ne peut soupçonner que Marie-Claire Né ait monté une manœuvre. Elle a déposé sa candidature, et l'assemblée s'est exprimée dans une proportion qui devrait vous donner à réfléchir.

Merci beaucoup.

Oui, Valérie...

Mme REVEL :

Je voulais d'abord, de façon tout à fait républicaine, démocratique, féliciter Marie-Claire Né. C'est le choix que vous avez fait aujourd'hui. Bon, je crois, comme mes collègues qui sont partis que c'est une cassure, effectivement, qui se passe ce soir. J'espère que nous allons revenir. Peut-être que les élections législatives à venir y sont pour quelque chose. On sent bien qu'il y a une autre ambiance aujourd'hui dans cette assemblée, et j'espère que nous allons revenir. Je ne sais pas si ce seront des lendemains qui chantent au niveau national, mais aussi au niveau de cette assemblée pour que l'on puisse continuer à travailler, parce que je crois que c'était ce qui prévalait jusqu'ici, et ce dans une certaine pluralité. Parce qu'après tout, c'est aussi de cela dont a besoin la France et dont ont besoin toutes les assemblées démocratiques.

Donc, moi, je suis consciente de la responsabilité qui est d'être au Bureau exécutif, d'être vice-présidente, mais aussi d'être conseillère communautaire, et donc je décide de rester, moi, à cette table ce soir parce que c'est un choix démocratique. Je suis de gauche. On traite en ce moment la gauche d'extrémiste, mais il y a aussi beaucoup de gauches qui sont démocrates. Et donc, j'espère que vous vous en souviendrez tous, quand même, qu'il y a aussi cette gauche-là.

M. le Président :

Tout à fait. Cette gauche-là ou ce courant politique là partage... En tout cas, moi, j'ai le sentiment de partager les valeurs les plus fondamentales avec cette sensibilité-là. Et je pense même que si l'on conjurait les difficultés qui sont devant nous, ces sensibilités politiques là devraient, devront travailler ensemble. Et des responsables de gauche se sont exprimés dans des tribunes ces jours-ci, qui sont pour moi un espoir. Oh ! Je sais toute la difficulté de ce qui vient.

Marie-Claire NÉ est élue vice-présidente de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Vote à bulletin secret.

Adopté à la majorité

4 - MODIFICATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES CONFERENCES

Rapporteur : François BAYROU

M. le Président :

Voilà, mes chers collègues, ce n'était pas prévu et ce n'était pas prévu y compris dans le temps. Ce n'était pas prévu dans le climat, mais je vous invite à reprendre, si vous voulez bien, l'ordre du jour par la modification des représentants au sein des conférences. A la conférence Services à la population, Solidarité, Sport, Culture et gens du voyage, je vous propose Laurent Jubier. J'ai reçu la candidature de Laurent Jubier, qui remplace évidemment Olivier Dartigolles. On va l'adopter à main levée, si vous voulez bien.

Qui veut bien manifester notre confiance à Monsieur Jubier ?

Monsieur Laurent JUBIER est élu pour représenter la communauté d'agglomération au sein des conférences.

Adopté à l'unanimité

5 - UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE TARBES OCCITANIE PYRENEES: DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : François BAYROU

M. le Président :

Sur l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées, j'ai reçu les candidatures de Mohamed Amara et Régis Laurand.

Qui est d'accord pour l'adopter ?

Merci beaucoup.

Messieurs Mohamed AMARA et Régis LAURAND sont élus pour représenter la communauté d'agglomération à l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées.

Adopté à l'unanimité

6 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE SYNDICATS AU TITRE DE LA COMPETENCE EAU

Rapporteur : François BAYROU

M. le Président :

La compétence Eau.

Je vous propose la candidature, ou on me propose la candidature de Sébastien Lacave-Pistaa, et au Syndicat Intercommunal d'eau potable de la région de Lescar, Pierre Soler et Alain Barrallon.

Qui est d'avis d'adopter ou de soutenir ces candidatures ?

Monsieur Sébastien LACAVE-PISTAA, Monsieur Pierre SOLER et Monsieur Alain BARALLON sont désignés pour représenter la CAPBP au sein des syndicats au titre de la compétence Eau.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Jean-Louis Pérès, vous avez le rapport n°7, l'approbation du compte de gestion de Monsieur le trésorier municipal.

7 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Comme vous le savez, effectivement, le trésorier municipal contrôle les comptes de notre collectivité. Le compte administratif est établi par nos services, ce qui me permet d'ailleurs de les remercier. Ils sont présents, notamment le Directeur général et le Directeur des finances. Et le trésorier les contrôle et n'a aucune remarque particulière à faire à cet égard.

Donc, je vous invite à voter pour le compte de gestion du budget principal.

M. le Président :

Je mets aux voix le rapport que Jean-Louis Pérès vient de faire et je ne participe pas au vote. Je suis sorti, là.

M. PERES :

Non, non, vous pouvez rester, Monsieur le Président, c'est le compte de gestion.

Vous pouvez rester pour la présentation du compte administratif, mais vous ne pouvez pas rester au moment du vote.

M. le Président :

Très bon administrateur.

M. PERES :

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi.

M. le Président :

C'est une démarche désuète que depuis très longtemps je regarde avec le sourire.

Donc unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Budget annexe opérations d'aménagement, Monsieur Pérès.

8 - BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

C'est le compte de gestion.

J'imagine que tout le monde est d'accord.

Bon, très bien.

Adopté à l'unanimité

9 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Le budget assainissement qui est un budget important, mais c'est le compte de gestion du trésorier municipal.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

10 - BUDGET ANNEXE EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Le n°10, c'est le compte de gestion concernant le budget annexe de l'eau, puisqu'il y a un budget annexe de l'eau. Il n'y a que la ville de Pau qui y est pour l'instant.

Adopté à l'unanimité

11 - BUDGET ANNEXE REOMI : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Il y a le budget REOMI.

C'est le compte de gestion aussi.

Tout le monde est d'accord.

Adopté à l'unanimité

12 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Le budget réseau de chaleur urbain, c'est un budget annexe, donc, compte de gestion.

Unanimité, je présume.

Adopté à l'unanimité

13 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Pour le réseau de chaleur du Hameau également.

Adopté à l'unanimité

14 - BUDGET ANNEXE STADE D'EAUX VIVES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL, EXERCICE 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Et le dernier budget annexe, le stade d'eaux vives, donc pour le compte de gestion.

Mme SEMAVOINE :

On fait voter à ce moment-là Monsieur Pérès ?

M. PERES :

Oui, mais j'imagine que vous avez voté sur chacune de ces délibérations, jusqu'à la délibération 14.

Mme SEMAVOINE :

...14 incluse. Donc, on fait voter en bloc, c'est cela ? Donc y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci.

Adopté à l'unanimité

Mme SEMAVOINE :

Monsieur Pérès...

15 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Nous sommes à la délibération n°15, Madame la présidente de séance.

Donc, c'est le compte administratif du budget principal, je vais vous le résumer comme on fait d'habitude.

Ce compte administratif été présenté en Bureau des maires. C'est cela, l'instance importante, d'ailleurs. Et il a été présenté en conférence Finances.

Alors, je vais vous le résumer : le compte administratif, c'est le document officiel qui traduit exactement, précisément, la situation de la communauté d'agglomération sur l'exercice 2023. On

n'est pas dans les budgets, on n'est pas dans les prévisions. C'est donc quelque chose qui est fiable et c'est le seul document qui permet de pouvoir faire une analyse comparative pertinente.

Alors, l'année 2023, je ne rentre pas dans le détail, mais le contexte général était marqué par une année difficile. Difficile, notamment en raison de l'inflation qui a été très forte, vous le savez, plus de 5%, mais qui a touché en particulier certains secteurs et qui nous concerne : notamment l'énergie ; notamment les matériaux ; notamment vous savez, les produits alimentaires. Cette inflation s'est traduite aussi par une augmentation des taux d'intérêts d'emprunt, donc, un ralentissement économique marqué dans certains secteurs comme le secteur immobilier, comme le secteur des travaux publics, d'autres encore ; et donc, ce ralentissement économique sur le plan immobilier, vous l'avez vu. C'est le cas encore, avec des taux d'intérêt élevés et de l'inflation sur les matériaux. Il y a des programmes qui se sont arrêtés.

Vous avez peut-être lu, j'ai été frappé de lire, il y a quelques jours, qu'en 2023 - c'est l'année dont on parle - il y a eu pour les bâtiments travaux publics 500 suppressions d'emplois, ce qui est quand même très considérable. Et donc il y a eu, effectivement, une croissance plus difficile en fin d'année et donc des ressources fiscales moindres, ce qui n'a fait que fragiliser les finances publiques nationales.

Cela, c'est le contexte général, je vais vite.

Nous, notre communauté d'agglomération, dont je vais vous donner les indicateurs, je vais vous les résumer, mais les indicateurs financiers montrent effectivement que les comptes sont en ordre, si je puis dire. Les comptes sont bien équilibrés. C'est le fruit de notre trajectoire budgétaire dont on parle souvent, que je développe plus lors des orientations budgétaires, que je vais vous résumer, mais cette trajectoire budgétaire, elle garde toute son inspiration. Même si elle peut évoluer dans son amplitude, c'est toujours cette rigueur indispensable pour le fonctionnement et pour l'investissement. C'est effectivement la maîtrise de l'investissement, on l'a dit dans nos orientations budgétaires qui projettent des chiffres sur plusieurs années, avec une décélération des investissements et une maîtrise de la dette ; ce qui nous permet d'être vigilants parce que nous avons beaucoup d'incertitudes devant nous, d'incertitudes de toutes sortes ; ce qui nous permet, disais-je, de garder des marges de manœuvre.

Alors, le premier indicateur, vous le savez, ce sont les recettes de fonctionnement : pour les prendre dans l'ordre, 160 M€, dont quasiment 70% sont constitués par des ressources fiscales. Et dans les ressources fiscales, comme vous le savez, il faut distinguer ce sur quoi nous avons une prise, c'est-à-dire où l'on vote des taux. Alors là, il s'agit notamment de la taxe foncière. Je rappelle qu'en 2023, il n'y a eu aucune augmentation des taux. Le taux de la taxe foncière est resté à 4%.

Nous avons le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je devrais dire les deux taux, comme vous le savez, je ne rentre pas dans les détails. Mais très important, ces deux taxes principales ont connu une évolution de la base forte, puisque vous savez que dans la loi de Finances, il est prévu, jusqu'à ce jour, que les bases soient indexées sur l'inflation. L'inflation étant forte, les bases ont évolué. Pour la taxe foncière et pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère : une augmentation du produit de l'ordre de 6%.

Ce n'est pas le cas pour la cotisation foncière des entreprises, dont le taux n'a pas augmenté, mais dont l'évolution est moindre. Heureusement, d'ailleurs, pour les entreprises. Je rappelle que dans le cadre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, on avait rejeté à l'unanimité les nouvelles propositions qui avaient été faites par le ministère des Finances.

Cela, c'est ce que nous connaissons.

Ensuite, nous avons deux compensations, mais très importantes en valeur absolue : c'est la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et c'est une compensation en fonction des

recettes de TVA. Et là, j'attire votre attention un instant : c'est que s'il y a une croissance atone, ce qui était le cas en 2023, mais ce qui pourrait l'être aussi en 2024, eh bien effectivement, il y aura moins de recettes. Comme c'est une fraction de la TVA nationale, cela nous concerne aussi et c'est vrai pour une deuxième taxe qui a été supprimée, qui est devenue un impôt national, pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Voilà ces quelques considérations fiscales.

Dans les autres recettes, nous avons pour résumer une stabilisation des dotations de l'État. Et nous avons une troisième recette : les produits. Alors, les produits, ce sont notamment des refacturations de charges de personnel entre la communauté d'agglomération et la ville de Pau. Au passage, ces mutualisations sont extrêmement importantes pour notre agglomération parce que l'on arrive à faire des économies très significatives. Et puis, ensuite, on a un certain nombre de redevances. Je n'oublie jamais de souligner quand même l'importance pour nous de la redevance concernant la fibre Axione, mon cher vice-président. C'est 3,3 M€, hors redevance variable, qui devrait arriver assez vite.

Voilà pour les recettes.

Pour les dépenses de fonctionnement, 140 M€, ce sont les chiffres, 160 M€ les recettes, 140 M€ les dépenses. Les charges premières, ce sont les charges de personnel.

Alors, les charges de personnel, elles ont augmenté parce qu'il y a eu une variation de l'indice et du point, vous le savez, au 1^{er} juillet 2023 ; aussi et parce que c'est une politique délibérée de notre communauté d'agglomération de revaloriser des catégories des agents, notamment des catégories B et C. Aussi, vous vous rappelez qu'en fin d'année, on a donné une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 500 000 €, et que nous avons aussi, effectivement - Monsieur le Président en parlait tout à l'heure - des efforts, notamment un contrat de prévoyance santé. On en parlera tout à l'heure.

Donc voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Cela fait une augmentation quand même significative de plus de 4%.

Ensuite, deuxième point, les charges à caractère général sur lesquelles je n'appuierai pas, sinon pour dire que nous avons été très pénalisés par l'augmentation, notamment des fluides, de tout ce qui est énergie. Le reste a été parfaitement bien maîtrisé. Dans les autres charges, vous savez que nous avons les attributions de compensation ; que nous avons décidé ensemble en 2022 de transférer les dépenses d'incendie qui sont très importantes - les dépenses d'incendie, c'est 5 500 000 € - à la communauté d'agglomération. Donc, c'est aujourd'hui une charge pour l'agglomération. Et puis ensuite, nous avons les charges courantes non moins importantes, ce que nous donnons à Valor Béarn, aux clubs sportifs, à l'orchestre, etc.

Le troisième paramètre, c'est l'épargne, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses. On arrive à une épargne brute d'environ 20 M€, ce qui n'est pas si mal dans une période d'inflation. C'est même très bien. C'est supérieur à nos prévisions. Et une épargne nette, après amortissement de la dette de 9,6 M€.

Quatrième point, l'investissement – j'en disais un mot dans mon propos introductif – donc, 32 M€ d'investissements en 2023, par rapport à 37 M€ en 2022. Cela s'explique aisément parce que vous savez que nous avons deux types d'investissements :

- les investissements attractifs qui sont des investissements structurants, ciblés, cohérents, complémentaires et qui renforcent le rayonnement et l'attractivité de la communauté d'agglomération. Ceux-là, ils ne sont pas réguliers. C'est par exemple ce que l'on a eu : le Pôle d'échange multimodal qui pèse moins en 2023 parce que c'était la fin et qui a pesé beaucoup plus dans les années précédentes ; et c'est ce que nous avons fait sur le réseau de chaleur urbain. Tout cela, c'est fait, c'est un certain nombre d'investissements qui sont faits. D'autres viendront, mais beaucoup ont été faits.

- Et le deuxième axe de notre politique d'investissement, c'est la qualité de vie, la proximité, la solidarité, notamment avec les communes. Voilà, donc, ces investissements. Je ne vais pas vous les détailler, mais c'est principalement les investissements qui se renouvellent de l'habitat, c'est un poste très important, la voirie, le numérique, 2,6 M€ pour 2023, les fonds de concours. On voit que c'est une année où les communes ont investi puisqu'il y a 2,6 M€ de fonds de concours. Et vous verrez dans un instant qu'il a fallu en rajouter au budget supplémentaire ; et puis tout ce qui concerne les bâtiments, le travail sur les équipements publics, sur les bâtiments publics. Vous savez que depuis quelques jours, l'Hôtel de France est en travaux et ces travaux, notamment, se traduiront par des performances énergétiques et des économies de fonctionnement. Voilà ce que l'on peut dire. Donc, une légère décélération. Ce budget d'investissement a été financé facilement par l'autofinancement dont je parlais il y a un instant, par des excédents de fonctionnement antérieurs de 2022, par diverses subventions et par le recours à un emprunt de 13 M€.

Et j'en finis, 5ème paramètre qui est la dette, pour être assez concis, mais aussi précis. Donc, les intérêts sont ceux que nous avons connus en 2023, c'est-à-dire bien loin des taux que nous avons connus dans des années très fastes, là où nous avons fait beaucoup d'investissements. Mais nous avons l'essentiel des taux fixes et l'essentiel des taux fixes sur des emprunts antérieurs, donc, à des taux convenables. L'encours se trouve à peu près à 109 M€. Et chose importante, notre capacité de désendettement, que l'on mesure, que l'on pourrait mesurer d'ailleurs de différentes façons, mais la plus courante c'est de savoir en combien d'années on pourrait rembourser la totalité de la dette si l'on y affectait la totalité de l'autofinancement, ce que l'on appelle le ratio de désendettement. Eh bien, c'est 5,5 années, ce qui est, je considère, satisfaisant. Vous savez que l'on a toujours dit et on répète que l'on ne souhaite pas dépasser les 7 années. On pourrait. Il y a des villes qui sont à plus de 10 ou 12 années. Nous restons donc dans un niveau, si vous voulez, et je termine par cela, qui nous laisse des marges de manœuvre bien indispensables face aux nombreuses incertitudes qui sont devant nous.

Voilà ce que je pouvais vous dire à titre essentiel.

Mme SEMAVOINE :

Merci, Monsieur Pérès, pour cette présentation exhaustive.

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Je peux mettre au vote. Alors, qui s'abstient ? Qui est « contre » ? Qui est « pour » ?

C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

Mme SEMAVOINE :

Nous passons au numéro suivant, n°16 Monsieur Pérès.

16 - BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Pardon ?

Mme SEMAVOINE :

Nous passons à la présentation du budget annexe des opérations d'aménagement.

M. PERES :

Si vous voulez, ce que nous faisons d'habitude, je développe le budget principal...

Mme SEMAVOINE :

D'accord.

M. PERES :

... qui a été approuvé.

Il faut affecter d'ailleurs aussi le résultat, et en fonctionnement, et en investissement, et le reste.

Bon alors, juste un mot sur le budget d'assainissement, c'est le plus important. C'est un budget qui a un très fort volume d'investissement. Il y a 15 M€ d'investissement cette année, de cette année 2023, et qui est bien gérée parce que l'on arrive à dégager une épargne de fonctionnement, d'avoir plus de recettes que de dépenses. Et donc, malgré le niveau d'investissement très important de ce budget ces dernières années, je ne donne pas les chiffres, on a un ratio de désendettement encore plus remarquable d'une certaine manière. C'est-à-dire, on est à 6 années, dans le budget assainissement. Je vois Monsieur Colombel, j'espère qu'il acquiesce à ce que je dis, parce que là je parle de mémoire, un peu. Six années ! Eu égard à la nature des investissements, qui sont des investissements très longs par définition. Donc, c'est un très bon budget.

Les autres budgets, vous les avez regardés, certainement, mais cela n'appelle pas d'observations particulières.

Mme SEMAVOINE :

Vous avez terminé la présentation ?

M. PERES :

Oui, si vous voulez.

Mme SEMAVOINE :

On présente tous les rapports suivants jusqu'au 22 globalement ?

M. PERES :

Non, non, votez-les budget par budget, quand même.

Mme SEMAVOINE :

Vous préférez budget par budget ?

M. PERES :

Eh bien, oui, c'est quand même plus démocratique.

Mme SEMAVOINE :

D'accord, très bien. Alors, on va voter le n°16, budget annexe des opérations d'aménagement.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des « contre » ? Il n'y en a pas.

Donc, il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

Mme SEMAVOINE :

Et comme le président revient, je vais lui confier la présentation, enfin, vous allez désigner Monsieur Pérès pour présenter le n°17, le budget annexe Assainissement.

M. le Président :

Jean-Louis Pérès.

17 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, j'ai présenté, Monsieur le président, en votre absence, le compte administratif du budget principal.

Nous en étions au vote, mais c'est presque fini, des comptes administratifs des budgets annexes.

Madame la première vice-présidente...

Mme SEMAVOINE :

Bien, donc, en l'absence du président qui est sorti, nous allons reprendre le vote.

Qui est « pour », qui est « contre », qui s'abstient ?
Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

18 - BUDGET ANNEXE EAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mme SEMAVOINE :

Budget annexe eau n°18.

Alors, pour le n°18, qui est « pour », qui s'abstient, qui est « contre » ?

Il est adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

19 - BUDGET ANNEXE REOMI : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mme SEMAVOINE :

Pour le budget n°19, annexe REOMI.

Qui est « pour », qui s'abstient, qui est « contre » ?

Il est adopté à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

20 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mme SEMAVOINE :

Le n°20, budget annexe réseau de chaleur du Hameau.

Qui est « pour », qui est « contre », qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

21 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS.

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mme SEMAVOINE :

Pour le n°21, budget annexe réseau de chaleur urbain.

Qui est « pour », qui est « contre », qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

22 - BUDGET ANNEXE STADE D'EAUX VIVES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mme SEMAVOINE :

Le n°22, enfin, budget annexe du stade d'eaux vives.

Qui est « pour », qui est « contre », qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

Mme SEMAVOINE :

Alors, on peut quand même continuer en attendant le retour autorisé du président.

Désormais, Monsieur Pérès, vous avez le n°23 pour le budget principal et les créances éteintes.

23 - BUDGET PRINCIPAL : CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà les créances éteintes du budget principal pour 25 000 € arrondis.

Mme SEMAVOINE :

Pas d'opposition, pas d'abstention.

Il est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

Mme SEMAVOINE :

Le n°24, budget annexe assainissement.

24 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Toujours des créances éteintes, mais il y en a moins, heureusement, pour 3 900 €.

Mme SEMAVOINE :

Pas d'opposition, pas d'abstention.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, vous avez le numéro 25.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Budget annexe de l'eau, créances éteintes.

25 - BUDGET ANNEXE EAU : CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà pour 3 800 €.

M. le Président :

Oui, unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, vous avez le rapport 26, le budget supplémentaire 2024.

26 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Qui est important, ce qui prouve, effectivement, que le compte administratif était bon et que nous avons quand même beaucoup d'activité et d'investissement.

Alors, pour la section de fonctionnement, nous avons en ressources, précisément, le résultat de fonctionnement reporté, c'est-à-dire 4 M€ pour arrondir. Nous avons en dépenses de fonctionnement des ajustements de crédits - bon, cela arrive souvent - par exemple des dépenses de personnel, 900 000 € ; par exemple aussi, le fonds de péréquation dont je n'ai pas parlé tout à l'heure pour ne pas être trop long, le fonds de péréquation intercommunal et communal, où nous donnons beaucoup, d'ailleurs. Voilà, cela ce sont quelques ajustements.

Ensuite, deuxième dépense, c'est ce que l'on vire à la section d'investissement, que l'on vous propose de virer à la section d'investissement, c'est-à-dire presque 900 000 €.

Et le troisième, c'est une obligation, c'est la dotation aux amortissements qui est de 1,5 M€, qui est une charge, comme vous le savez, de fonctionnement et une ressource d'investissement.

Pour l'investissement, donc, un budget important d'investissement, mais auquel on peut faire face, c'est-à-dire un peu plus de 5 M€ de dépenses, de dépenses nouvelles. Cela veut dire 5,3 M€, principalement avenue du Vert Galant à Lescar, concernant la voirie, le giratoire, etc., pour un peu plus de 2 M€.

J'en parlais, il y a un instant, les fonds de concours qui sont complétés, parce qu'il y a une dynamique d'investissement dans les communes, 1 M€ que l'on affecte dans ce budget supplémentaire. Je ne vais pas tout vous donner. Ce sont les deux montants principaux. Après, il y en a, notamment la médiathèque de Gan pour 400 000 €, dans une autorisation de programme que l'on va voir dans un instant.

Bref, 5,3 M€ ! Alors, comment les finance-t-on ? Car telle est la question.

D'abord, par des redéploiements pour 2,7 M€, c'est-à-dire des dépenses qui étaient prévues et qui n'ont pas été faites, mais qui le seront, mais qui n'étaient pas prêtes à ce moment. C'est vrai pour des équipements sportifs ou pour des équipements culturels, donc, 2,7 M€.

Ensuite, on est à plus 500 000 € de dépenses dans une opération sous mandat. Et nous avons comme recettes ce que je viens de dire du virement de la section de fonctionnement, 870 000 € ; ce dont je viens de parler pour les amortissements, 1,5 M€ ; diverses participations à des travaux et opérations standard pour 1,2 M€ ; et de sorte que l'on arrive, si vous voulez, pour simplifier et terminer, à avoir 3,5 M€ de recettes d'investissement et 3 M€ de dépenses d'investissement. Il y a un écart de 500 000 € qui nous permet de réduire l'emprunt à cette hauteur.

M. le Président :

Merci.

Y a-t-il des observations ?

C'est un texte important, mais qui montre notre bonne santé et notre rigueur financière.

Je mets aux voix le rapport n°26. Qui est d'avis de l'adopter, qui est « contre », qui s'abstient ?

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Nous passons à la médiathèque de Gan, Monsieur Pérès.

27 - MEDIATHEQUE DE GAN : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est un sujet dont on parle souvent.

J'espère que l'on aura les subventions escomptées.

Là, en tout cas, c'est une autorisation de programme sur trois ans dont on a parlé : 400 000 € en 2024, 2 M€ en 2025 et 200 000 € en 2026. Donc, sur ces trois années, c'est ce que l'on vous propose.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Fonds de concours Monsieur Pérès, attribution à la commune d'Aussevielle.

28 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'AUSSEVIELLE POUR TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Aussevielle, qui a, effectivement, plusieurs opérations que je vous résume sur :

- l'éclairage, la rénovation de l'éclairage pour 50 000 € : on vous propose d'en accorder 8 800 € ;
- pour l'extension de l'éclairage public, toujours à Aussevielle, un investissement de 5 200 € : fonds de concours de 1 135€ ;
- et enfin, l'extension du système de surveillance, très important, un investissement de 20 000 € et une aide que l'on vous propose à hauteur de 5 000 €.

M. le Président :

Merci.

Monsieur le Maire d'Aussevielle accepte, j'ai l'impression, cette subvention.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, toujours fonds de concours, pour la commune de Meillon.

29 - FONDS DE CONCOURS : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE MEILLON POUR LA CREATION D'UN ECO QUARTIER

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, alors là, c'est un fonds de concours que l'on a accordé il y a déjà trois ans, à peu près, de quasiment 100 000 € pour la construction d'un écoquartier.

Ce programme a pris du retard, de sorte que le contrat, la convention de financement arrive à son terme, et il nous est demandé de prolonger cette convention pour allouer ce fonds de concours le moment venu.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, fonds de concours, attribution à la commune de Jurançon.

30 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE JURANÇON POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE ASSOCIATIF ET SPORTIF

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, très important programme d'investissement de la construction d'un pôle associatif et sportif à Jurançon pour 2,7 M€ d'investissement.

Et on propose un fonds de concours de 640 000 €.

M. le Président :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, gestion et exploitation de la cuisine centrale, c'est le rapport d'activité...

31 - FONDS DE CONCOURS: ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE BILLERE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Non, non, il y a deux autres fonds de concours Monsieur le Président.

M. le Président :

J'ai sauté une page.

Fonds de concours, attribution à la commune de Billère.

M. PERES :

J'essaye d'aller plus vite, mais j'ai du mal à le faire plus vite.

Billère, effectivement, des travaux d'éclairage pour 60 000 € et nous lui accorderons 18 000 €.

M. le Président :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

La commune de Siros.

32 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE SIROS POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Siros, effectivement, pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de la Plaine des sports, un investissement important pour la commune. On vous félicite, Monsieur le Maire, de 93 000 €, et contrairement à ce qui est dit d'ailleurs dans la délibération, le fonds de concours est de 28 050 €.

M. le Président :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Commission consultative des services publics locaux.

33 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Elle s'est réunie conformément aux dispositions légales pour écouter tous nos délégataires, il y en a beaucoup à la communauté d'agglomération, et cela s'est passé dans de très bonnes conditions.

Nous avons eu les éléments et les informations que nous souhaitons.

M. le Président :

Unanimité.

D'ailleurs, il n'y a pas de vote, on prend acte.

Prend acte

M. le Président :

Rapport des mandataires de la Société Publique Locale Halles et République.

34 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE HALLES ET REPUBLIQUE : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, là aussi on prend acte, d'ailleurs, sur toutes ces délibérations.

Donc, la SPL Halles et République, c'est l'exercice 2023, je le résume, vous le savez peut-être si vous l'avez lu, si vous avez écouté la conférence Finances. Donc, c'est une très bonne année, 2023, pour la quatrième année d'activité de cette Société Publique Locale qui dégage un bénéfice important, 137 000 €, supérieur à nos prévisions.

C'est lié notamment à une augmentation du chiffre d'affaires, significative, et en particulier dans le chiffre d'affaires, la partie location dans la tour. On a toujours dit, effectivement, que cet équipement serait performant et équilibré dès lors qu'il y aurait l'ensemble des équipements. Et on voit là que la partie location immobilière, c'est intéressant puisqu'il y a peu de charges. Donc, cela nous permet, ce résultat excédentaire, de résorber les pertes antérieures, et aujourd'hui, on se retrouve avec des capitaux propres supérieurs au capital social. Cela a été reconstitué dans un temps quand même très rapide.

Tout simplement pour dire que c'est un équipement, je crois, très important pour l'agglomération, parce que tout le monde y va, qui a trouvé son équilibre entre le commerce, justement, la location des salles, les réunions. Bref, c'est un centre d'animation, un centre de vie, et je crois, qui est un élément très important de notre dynamisme et de notre rayonnement.

Donc, il nous appartient de prendre acte de ces comptes, de la société des Halles.

M. le Président :

Merci, Monsieur Pérès.

Et donc là, on prend acte ?

M. PERES :

On prend acte, exactement.

M. le Président :

Simplement, notons au passage que l'opération Halles-République est, comme vous l'avez rappelé, bénéficiaire pour des sommes non négligeables, alors, qu'auparavant elle était déficitaire en fonctionnement entre 600 000 € et 700 000 € par an.

Et donc, d'une certaine manière, alors que beaucoup, c'est large beaucoup, des voix annonçaient que jamais on ne trouverait un équilibre pour cette exploitation, on voit aujourd'hui que ce n'est pas le cas, et je m'en réjouis beaucoup, et vous aussi.

Prend acte

M. le Président :

Pau Béarn Pyrénées Restauration.

35 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2023

36 - GESTION ET EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2022-2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est l'exercice 2023, c'est-à-dire l'exercice qui est clôturé au 31 août 2023.

Vous savez que depuis deux ans, deux ans et demi même, la situation de la société de restauration est beaucoup plus difficile, puisque l'on est frappé de plein fouet par l'inflation. On a eu une augmentation très, très forte des produits alimentaires, et donc, comme on essaie quand même de garder la qualité des produits, et on la garde, cela a joué beaucoup.

Cela a joué beaucoup, bien évidemment, l'année 2020, parce qu'il y a eu l'inflation et avant il y a eu la crise sanitaire, et donc, on avait perdu beaucoup.

Cette année qui nous concerne, 2023, on est arrivé à un équilibre, enfin à un déficit d'exploitation de 55 000 € et à un résultat net positif de 20 000 €. Grâce à vous, d'ailleurs, mes chers collègues, la communauté d'agglomération a abandonné la créance qu'elle avait sur l'achat du stock au début de la création de la société de 75 000 €, de sorte que de ce déficit de 55 000 €, qui paraît petit, mais qui, pour une société qui est moyennement capitalisée ou assez faiblement capitalisée, était important. Donc, on est arrivé à un léger excédent grâce à la communauté d'agglomération. Et grâce à la communauté d'agglomération aussi, qui a accepté, et je crois que c'était intéressant et adapté, à modifier et à abaisser la redevance variable.

Nous avons espoir d'avoir quelques résultats équilibrés.

Je dis un mot simplement, je termine... Nous avons un conseil d'administration de la SPL restauration hier soir, où l'on a examiné avec un expert-comptable, commissaire aux comptes, et l'ensemble du conseil et de l'assemblée spéciale, la situation telle qu'elle était aujourd'hui, où l'on peut se rendre compte que l'on a eu encore un peu d'augmentation du chiffre d'affaires, ce qui est bien, mais pas d'augmentation de la marge brute, pas de diminution, mais pas d'augmentation. Et sur 3 ans, on est passé d'une marge brute de 48% à 41%. Mais il n'empêche qu'il y a un certain nombre de choses qui ont été équilibrées, et on a vu que les projections que nous avons faites et analysées hier soir, nous laissaient espérer pour l'exercice qui se clôturera en 2024, au 31 août, et l'exercice 2024-2025, que nous pourrions atteindre l'équilibre ou y être à peu près. De sorte que nous avons décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs et de n'appliquer aucune augmentation pour l'année prochaine sur les tarifs des quantités.

M. le Président :

Augmentation zéro, c'est très précieux, mais moi, je veux vous remercier, vous, Monsieur Pérès, parce que vous êtes président de cette Société Publique Locale et votre directrice générale, parce que je trouve que le travail de gestion et de qualité que vous faites, de maintien de l'équilibre du budget de cette structure si importante pour nous tous, parce qu'un très grand nombre, l'immense majorité des communes, sont adhérentes à la SPL et en sont, je crois satisfaites. La preuve, un certain nombre sont passées du privé à la SPL. Je trouve que ce travail est remarquable et qu'il faut vous en dire merci à vous et à la directrice générale.

Il n'y a pas de vote, on prend acte.

Vous avez fait en même temps le 35 et le 36, si j'ai bien compris ?

M. PERES :

Oui

M. le Président :

Très bien.

Prend acte

M. le Président :

Alors, nous passons à Pau Béarn Pyrénées Événements, Monsieur Pérès, rapport 37.

37 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT DES MANDATAIRES DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Les délibérations se suivent et ne se ressemblent pas nécessairement.

Là, c'est un peu plus compliqué, c'est important. Cette société, vous savez qu'elle gère les trois équipements principaux : le Palais Beaumont, le Zénith et le Parc des expositions.

Une année difficile que cette année 2023. Alors, pour les raisons générales que l'on connaît et puis pour des raisons plus spécifiques, puisque l'exercice dégage un déficit d'un peu plus de 300 000 €, qui se décompose de la manière suivante :

- pour le Zénith, un excédent, un très bon excédent, une très bonne activité, Madame Wolfs, un excédent de 262 000 € ;
- pour le Palais Beaumont, le palais Beaumont restaurant, c'est un déficit de 55 000 €, mais les choses s'expliquent. D'abord une chose à souligner, cela n'a pas toujours été le cas dans cet établissement, on a un bon restaurant. Et pour avoir un bon restaurant, il faut un bon cuisinier, et donc, il y a un chiffre d'affaires qui grimpe et un excédent, un léger excédent pour le restaurant.
- Pour le Palais des congrès, il y a une perte un peu. C'est lié notamment au départ de l'orchestre qui aujourd'hui est au Foirail et n'y est plus. Mais je puis dire que l'activité, c'est-à-dire le nombre de congrès est très important, et c'est un équipement en centre-ville qui nous rend de grands services.

Prend acte

38 – GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Et le Parc des expositions qui lui, effectivement, pose un problème puisqu'il dégage un déficit d'un peu plus de 500 000 €, je ne rentre pas dans les détails. Mais il y a deux axes de réflexion que nous conduisons, d'ailleurs. C'est le problème, d'abord, de la Foire exposition, de son modèle économique, donc, je ne développe pas, mais il faut le modifier, le raccourcir. On a déjà apporté des modifications et il faut continuer. Et puis il y a un deuxième sujet, c'est l'espace que représente le Parc des expositions, un espace très, très grand, et donc, nous y réfléchissons. On ne peut pas rester dans cette situation. J'ajoute que l'augmentation des fluides en 2023 ne nous a pas aidés non plus pour contenir les coûts. Donc, voilà ce que l'on peut dire sur cette société.

Un dernier mot, la fusion que nous avons opérée entre ces trois équipements, qui sont de nature différente, mais qui ont quand même la même vocation. La vocation, c'est d'attirer du monde et faire de l'animation. Je crois que cette fusion était nécessaire et je crois qu'elle n'a peut-être pas encore produit tous ses effets. Il faudra voir après, parce que la fusion, elle est juridique. Il faut qu'elle soit aussi fonctionnelle et pratique.

Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

C'est clair que la question que nous avons devant nous, c'est le Parc des expositions. Moi, je pense que le Parc des expositions est un atout. On a tous envisagé de le changer de place. Puis ce n'est pas dans la situation des Parcs des expositions, aujourd'hui, ce n'est pas une position, ce n'est pas une volonté crédible, et on peut le faire marcher en réinventant en partie sa fonction et son organisation, en tout cas en le tenant en état. Monsieur Pérès, vous savez que c'est pour moi une préoccupation que j'exprime devant vous assez souvent.

C'était le rapport d'activité, donc, on prend acte.

Prend acte

M. le Président :

Et justement, à propos du Parc des expositions, on a un avenant numéro 4 au contrat de concession du service public, c'est le rapport 39.

**39 - GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PARC DES EXPOSITIONS :
APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Je suis le rapporteur de...

M. PERES :

Il me semble....

M. le Président :

Monsieur Capéran se substitue à Monsieur Pérès.

M. PERES :

Parce que je suis en incompatibilité.

M. CAPERAN :

Oui, je remplace Monsieur Pérès, pardonnez-moi.

Il vous est proposé de modifier, donc, à compter du 1^{er} janvier 2023, le contrat de concession pour réduire de 80 à 30 le résultat comptable et le taux de redevance variable à verser à la communauté, en vous précisant que la part fixe de la redevance demeure inchangée. Elle est, vous l'avez au contrat, de 50 506 € par an.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n°4.

M. le Président :

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Louis PERES, M. Jean LACOSTE, M. Michel BERNOS, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Marie-Claire NE, M. Régis LAURAND, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Projet Rives du Gave, Monsieur Capéran, un très important rapport, création d'une ZAC sur Rives du Gave et modalités de la concertation.

40 - PROJET RIVES DU GAVE - PROJET DE CREATION D'UNE ZAC SUR RIVES DU GAVE ET MODALITES DE CONCERTATION

Rapporteur : Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Voilà, je vais faire très court, si vous m'autorisez, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Pour réaliser ce projet, donc, il est proposé de recourir à une procédure de ZAC, Zone d'Activité Concertée, qui offre davantage de souplesse par rapport à un permis d'aménager et qui permet de

mieux maîtriser les équipements de la collectivité, et ce qui permettra d'encadrer l'aménagement de ce nouveau quartier sur le long terme.

Je ne vous rappelle pas, mes chers collègues, Monsieur le Président, tous les objectifs qui vous ont été présentés dans ce projet et qui sont rappelés dans cette délibération. C'est un projet très important sur les périmètres de 25 hectares, qui est à cheval, qui couvre quatre communes de notre agglomération et qui crée un lien également au niveau de la mobilité et l'accessibilité, etc. et l'aménagement, sans rentrer dans la programmation.

Volet important, également, on doit rentrer dans une procédure d'information du public. Vous avez également dans le verso de cette délibération les conditions mêmes de la procédure.

Donc, il vous est proposé d'approuver l'engagement de la procédure de la zone d'activité sur ce projet là et d'engager la procédure qui convient pour la zone d'activité.

M. le Président :

Bon ! Tout le monde voit bien, c'est un rapport très important.

L'avantage d'une ZAC, c'est que la puissance publique garde la haute main sur les conditions de promotion immobilière à l'intérieur de la ZAC. C'est-à-dire que du point de vue de la qualité, car nous n'avons pas l'intention de faire un travail qui soit modeste ou qui ne soit pas exigeant en matière de qualité, et du point de vue des activités, tout cela, la ZAC donne à la puissance publique une capacité de contrôle et d'exigence qui sera importante.

Comme vous le savez, nous n'avons pas l'intention de réaliser cette opération à la va-vite. Nous avons dit que cela pouvait prendre 20 ans. Moi, je crois beaucoup moins, parce qu'il va y avoir cette question du ZAN, du Zéro Artificialisation Nette qui va, dans beaucoup de villes, et un peu chez nous, atteindre la capacité de construction de logements ou d'activités de bureaux. Et là, nous avons une très grande surface, qui est une surface en friche industrielle, donc que nous pouvons convertir. Il y en aura d'autres. Je pense à l'opération de la prison, puisque nous avons obtenu la création d'un établissement pénitentiaire qui prendra le relais de la maison d'arrêt qui est au centre-ville de Pau, sur près de deux hectares.

Là encore, on a la possibilité d'imaginer des développements d'une urbanisation douce et Rives du Gave, cela sera le nouveau quartier de développement de notre agglomération, de développement urbain, quasiment en centre-ville, sur un terrain que les Palois ignorent complètement. On a donc là une possibilité extraordinaire. Nous avons un projet qui est de très haute qualité, sur lequel nous travaillons, je n'exagère pas, tous les jours, et qui simplement exige que nous, en tant que puissance publique, nous ayons la clé des opérations à venir.

Donc, ce rapport est évidemment très important et je vous invite à l'adopter.

Je mets aux voix le rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?
Unanimité et je vous remercie.

C'est très important pour l'avenir, pas seulement pour nous, mais pour ceux qui seront nos successeurs dans cette responsabilité.

Cela évitera des erreurs qui ont été faites dans bien d'autres villes.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Projet Université Technopole, requalification du chemin Barincou, Monsieur Capéran.

41 - PROJET UNIVERSITE-TECHNOPOLE – REQUALIFICATION DU CHEMIN BARINCOU – PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LE GROUPE ESSOR

Rapporteur : Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Il vous est proposé de faire participer le constructeur, donc, le groupe Essor, pour la construction de deux bâtiments : un qui est construit depuis février 2024 et un futur projet qui est en cours d'instruction au niveau du permis de construire. Et pour la desserte et la mobilité, on est obligé d'agrandir le chemin Barincou qui fait 200 ou 300 mètres.

La participation à l'aménagement de la voirie est estimée à 500 000 €.

Il est proposé une participation de 250 200 € au constructeur Essor, et ce dans le cadre du projet urbain de partenariat pour cette participation.

Nous l'avons examiné au conseil municipal lundi, Monsieur le Maire.

M. le Président :

Merci beaucoup.
Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Création d'une commission d'indemnisation amiable pour les travaux de l'avenue Péboué, Madame Bouchannafa.

42 - CREATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE PEBOUÉ A PAU

Rapporteur : Nélia BOUCHANNAFA

Mme BOUCHANNAFA :

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, afin d'améliorer la qualité des espaces publics et rénover une chaussée très dégradée, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées entreprend des travaux de requalification de l'intégralité de l'avenue Péboué.

Compte tenu de l'importance de ces travaux et de leur impact sur l'activité des entreprises, commerçants, artisans et professions libérales, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé de constituer une commission d'indemnisation amiable chargée d'examiner et d'étudier les demandes indemnitaires des entreprises qui justifieraient d'un préjudice.

Je tiens à rajouter, si vous me permettez, Monsieur le Maire : un très bon travail sur le terrain en tant qu'élue de ce quartier, très, très bon travail sur le terrain, un vrai travail de concertation avec les habitants, accompagnés des services bien sûr ; des cafés chantiers animés par Monsieur Capéran, qui ont une très, très grande réussite ; des échanges avec les habitants très appréciés et une importance capitale de soutenir les commerçants de proximité.

Pour cela, il vous appartient de bien vouloir approuver la création de la mise en place d'une commission d'indemnisation amiable des dommages des travaux publics occasionnés par le projet de requalification de l'avenue Péboué, et d'approuver le périmètre et le règlement intérieur ci-joints à cette commission d'indemnisation amiable.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Bouchannafa.

Je mets le projet aux voix.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Dudret, le Règlement Local de Publicité intercommunal.

43 - ARRET DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL ET DU BILAN DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Victor DUDRET

M. DUDRET :

Merci, Monsieur le Président.

Je vais tenter de résumer rapidement le dossier, aujourd'hui, qui est abouti.

Je rappelle simplement que la prescription avait lieu le 17 décembre 2020 et que cette assemblée avait débattu en 2022 sur les orientations du règlement. Les conseils municipaux des 31 communes ont aussi débattu sur ces orientations fin 2022 et début 2023.

La concertation dont il est question s'est déroulée du 9 février 2021 au 15 décembre 2023, donc sur une belle durée, conformément aux modalités délibérées. On avait des registres papier dans 5 communes.

Deux réunions publiques ont été tenues avec les professionnels. Deux rencontres avec les commerçants et les cafetiers de la ville de Pau à La Ciutat et des réunions publiques avec les commerçants, le public et les associations, pour tout le territoire.

Ce que l'on peut noter au le plan qualitatif, c'est que :

- 60 personnes ont participé aux réunions publiques ;
- 10 courriers électroniques ont été recueillis, dont 2 confirmés par écrit ;
- et enfin, ce qui est notable, aucune observation n'a été portée sur les registres déposés en mairie.

Au plan qualitatif ressortent trois sujets principaux :

- le format des publicités, d'une part ;
- la publicité numérique, puisqu'elle est réglementée à travers notre nouveau règlement ;
- et enfin la publicité sur mobilier urbain.

Pour synthétiser, concernant le format, après des débats plutôt agités avec des professionnels, le format de 10,5 m² a été retenu, en cohérence avec le règlement de Lons et approuvé en Bureau des maires le 16 mai dernier. Ces formats concernent les axes principaux et les zones économiques. Il est à mettre en perspective, néanmoins, avec la règle de densité qui va réduire de 70% les implantations des entrées de ville et des axes principaux.

Ce résultat est notamment obtenu grâce au travail de dentelle qui a été fait par l'Audap sur l'ensemble des cônes de vue, que ce soit sur les vues proches ou les vues lointaines.

Partout ailleurs le format des publicités retenu est descendu à 6 m².

Concernant les publicités numériques, après des débats très musclés et parfois violents avec des professionnels, le format de 4 m² a été retenu et il ne concerne que les zones d'activité.

Et concernant enfin le mobilier urbain, le format de 2 m² a été adopté pour son implantation dans les zones le permettant.

La publicité numérique s'y trouvant est aussi limitée à 2 m².

Et enfin, après concertation avec les publicistes, les couleurs d'encadrement ont été revues et fixées avec 3 blancs, 3 gris et 3 bruns, ce qui évitera de reprendre un certain nombre de publicités existantes.

Je rajoute donc que le bilan détaillé de la concertation est joint à la présente délibération.

Le projet de règlement est également annexé pour arrêt.

La délibération en fixe aussi les prochaines étapes à venir.

Un règlement arrêté est consultable, papier, à la direction de l'urbanisme et sur le site internet de l'agglomération.

Une transmission rapide à venir aux personnes publiques associées et notamment à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites, CNDPs, pour recueillir leur avis.

Et enfin aussi une transmission aux 31 communes pour recueillir leur avis avant le passage à l'enquête publique planifiée au 3^{ème} trimestre 2024 pour une approbation finale du règlement en mars 2025.

Je voudrais souligner ici le gros travail qui a été fait à la direction de l'Urbanisme sur ce dossier, depuis 2020, qui est très important, avec des rencontres dans toutes les communes, des prises en compte des intérêts de toutes les communes et de toutes leurs remarques.

Pour conclure, il vous revient donc :

- d'approuver le bilan de la concertation ;
- d'arrêter le projet de règlement ;
- et d'autoriser le lancement des procédures à suivre.

Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Dudret.

Permettez-moi d'ajouter à ce que vous avez dit, non seulement d'aller dans votre sens sur les remerciements aux services, mais de vous remercier, vous, parce que vous avez conduit de main de maître, en « généralissime », si je puis dire, un travail qui est un travail lourd, ingrat, pour lequel vous avez su mobiliser et travailler en confiance avec les services, avec tous les maires de l'agglomération, pour trouver des règles qui vont alléger la présence de la publicité. Et tous, nous savons, non seulement la présence de la publicité, mais le caractère complètement désordonné et hétérogène de cette présence qui impacte, comme on dit aujourd'hui, en tout cas qui touche beaucoup les entrées de ville. Vous avez su conduire un travail remarquable, et je voulais personnellement le signaler à nos collègues et vous en remercier.

M. DUDRET :

Merci.

M. le Président :

Merci.

Vous pouvez l'applaudir à mon avis.

Ces applaudissements valent unanimité, je suppose ? Personne ne soutient le contraire.

Unanimité sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Mora, le règlement d'intervention de notre communauté d'agglomération sur les aides aux travaux dans l'habitat privé.

44 - EVOLUTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES RELATIF AUX AIDES AUX TRAVAUX DANS L'HABITAT PRIVE

Rapporteur : Pascal MORA

M. MORA :

Oui, merci Monsieur le Président.

Nous parlons donc là d'habitat privé. Je vais vous rappeler les trois dispositifs de l'agglomération qui sont mis en place :

- une OPAH RU du Cœur d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées ;
- une OPAH RU bien sûr du Cœur de ville de Pau ;
- et le Programme d'Intérêt Général (PIG) Plaisir d'habiter.

L'objectif d'ici 2025 est d'améliorer 1 200 logements. Nous avons déjà pu subventionner 1 100 logements.

Et dans cet avenant, ce que je vous propose de modifier : les aides complémentaires de la communauté d'agglomération aux aides de l'ANAH et du Conseil départemental interviendront uniquement si les aides publiques ne dépassent pas 80% du montant hors taxe des travaux.

La communauté d'agglomération s'engage dans une attribution de ces aides à des projets plus qualitatifs en rénovation énergétique, en majorant la prime de 10% pour l'utilisation de matériaux biosourcés et en ouvrant cette prime aux propriétaires bailleurs.

Et enfin, les aides en propre de la communauté d'agglomération, concernant notamment la mise en place d'un chauffage carboné, sont supprimées au profit d'une intervention ciblant des projets de rénovation plus performants.

M. le Président :

Merci.

Unanimité, et remerciements, Monsieur Mora.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Ensuite, développement de l'offre de logements locatifs publics.

45 - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS : PROGRAMMATION 2024

Rapporteur : Pascal MORA

M. MORA :

Concernant le logement public, la programmation prévisionnelle pourrait s'établir ainsi. On va compter :

- 240 PLUS / PLAI ;
- 65 PLS ;
- 64 PSLA.

Au niveau du financement, l'État va allouer à la communauté d'agglomération 507 000 € dont un reliquat de 97 000 € de 2023.

L'enveloppe de la communauté d'agglomération s'élève à 780 000 € à financer.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Mora, lieu commun d'accueil, d'information et d'enregistrement de la demande de logement social. C'est un avenant à la convention de partenariat avec les bailleurs sociaux et Action Logement Services.

46 - LIEU COMMUN D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX ET ACTION LOGEMENT SERVICES

Rapporteur : Pascal MORA

M. MORA :

Tout à fait.

Nous parlons ici de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine qui est devenue, vous le savez, le lieu unique, le lieu commun d'accueil, d'information et d'enregistrement de la demande pour tous les habitants de l'agglomération.

Vous avez donc l'avenant de cette convention avec ses modifications et sa durée de prorogation sur le PLH actuel.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. Alexandre PEREZ, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN, M. Pascal MORA, Mme Josy POUEYTO

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Avenant de partenariat à la convention relative à l'accompagnement social des familles de gens du voyage.

47 - AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES GENS DU VOYAGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Rapporteur : Pascal MORA

M. MORA :

Nous sommes ici, Monsieur le Président, dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage, avec trois axes :

- la gestion des sites d'accueil existants ;
- l'élaboration de nouveaux sites d'accueil permanents et saisonniers ;
- l'accompagnement social des publics.

L'avenant fixe les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement social et dans ce cadre, le Conseil départemental s'engage à verser la somme de 39 500 € à la communauté d'agglomération.

M. le Président :

Merci.

Unanimité, et merci pour votre travail. Merci à vous et aux services pour le travail tellement assidu et remarquable avec les gens du voyage.

M. MORA :

Je ferai passer le message. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

On passe au rapport de Jean-Louis Pérès, sur le développement économique : soutien aux projets de la S.A.S. FIHLT de Lescar.

48 - SOUTIEN AU PROJET DE LA SAS FIHLT DE LESCAR : AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Cette société, donc, a acquis récemment le camping Le Terrier à Lescar, camping trois étoiles. Elle se propose de relancer cela, de le rénover, de le moderniser. Un investissement, très important de 900 000 € est prévu, notamment dans la partie immobilière et ensuite un certain nombre d'autres investissements liés à des aménagements. Cet investissement sera financé principalement par un crédit-bail, donc, le loyer à la charge de la société.

Et ensuite, elle demande des aides. Alors, le conseil régional soutiendrait ce projet à hauteur de 69 000 €, le département 50 000 €, et nous, communauté d'agglomération, on propose également 50 000 €. C'est vrai que c'est très important, on n'a pas beaucoup de terrains de camping, et surtout des terrains de qualité. Or, c'est un tourisme qui se développe et cela fait partie de, nous semble-t-il aussi, de l'intérêt pour avoir une politique touristique plus dynamique.

M. le Président :

Merci, Monsieur Pérès.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

J'en suis à l'entreprise Techno Meca.

49 - SOUTIEN AU PROJET DE L'ENTREPRISE TECHNO MECA : AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, on en a parlé tout à l'heure concernant le terrain que cette société acquiert dans la zone Europa.

Là, c'est un soutien à son investissement, puisque c'est une entreprise, là aussi, qui va investir plus de 2 M€ - c'est très important dans l'économie locale - plus de 2 M€, donc, parce qu'elle a besoin de place. C'est une entreprise quand même qui est importante, et on propose de lui accorder une subvention de 60 000 €.

Je ne rentre pas dans les détails, mais cela vient de ce que nous, agglomération, avons décidé de subventionner des investissements immobiliers, même s'ils sont portés par des sociétés civiles immobilières. Et on a bien raison, parce qu'il y a encore plus d'engagement dans les associés d'une SCI que d'une société commerciale. Mais nous sommes visiblement une des seules communautés à le faire. Donc, on a mis un peu plus que ce que nous mettons habituellement parce que nous sommes les seuls à donner cette subvention : donc, 60 000 €.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Nous passons, Monsieur Amara, à la convention cadre quinquennale avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

50 - CONVENTION CADRE QUINQUENNALE (2021-2025) AVEC L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR - PROGRAMMATION 2024

Rapporteur : Mohamed AMARA

M. AMARA :

Oui, Monsieur le Président, c'est la convention qui court de 2021 à 2025.

Pour ce qui concerne l'année 2024, il est proposé un versement de 469 782 €, réparti en :

- 181 000 € pour le volet attractivité formation et rayonnement ;
- et 288 000 € pour le volet recherche et innovation.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Régis LAURAND

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Caldéroni, crèche des 4 Coins du Monde.

51 - CRECHE DES 4 COINS DU MONDE : MISE A DISPOSITION DE PLACES POUR L'HOPITAL DE PAU

Rapporteur : Jean-Louis CALDERONI

M. CALDERONI :

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, depuis 2013, le centre hospitalier François Mitterrand a conventionné, d'abord avec la ville de Pau, puis en 2019 avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, pour la réservation de 12 places destinées au personnel hospitalier. Ce dispositif qui permet aux familles hospitalières de pouvoir compter sur un accueil en horaires atypiques, a fait ses preuves et permet à l'hôpital de rester compétitif et attractif dans ses recrutements.

La dernière convention est arrivée à terme le 31 décembre 2023. Il est proposé de reconduire la convention en l'état pour une durée d'une année, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Cette année permettra aux deux parties de réaliser un bilan de taux d'occupation et de procéder au recensement et à l'évolution des besoins nouveaux du centre hospitalier.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Caldéroni, subventions aux associations à vocation sociale et petite enfance.

52 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

Rapporteur : Jean-Louis CALDERONI

M. CALDERONI :

Merci.

À la suite des demandes de subventions présentées par les associations et après avis des instances compétentes, le conseil communautaire est amené à décider de l'octroi d'aides financières concernant leurs projets d'investissement visant à améliorer l'accueil des enfants et la qualité de vie au travail.

Pour ce faire, il vous est demandé :

- de décider de l'attribution aux 7 associations : Crèche 1.2.3 ; Crèche à Petits pas ; Crèche – Espace pour la petite enfance ; Crèche Joyeux Béarn ; Crèche Familiale ; Crèche Les 3 Pommes ; l'Association pour les enfants et les familles Extraordinaires ; pour un montant global de 55 430 € ;
- décider que le règlement des subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024 ;
- et autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. Jean-Louis CALDERONI, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Bertonazzi, consultation du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour une prestation de service sur un domaine extrêmement sensible.

53 - CONSULTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR PRESTATION DE SERVICE

Rapporteur : Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, depuis janvier 2024, le Conseil départemental, qui apporte son soutien depuis de nombreuses années au dispositif géré par le service emploi compétence de l'agglomération, pour environ 100 000 € par an, a changé les modalités d'intervention concernant deux actions où l'on passe d'un mode subvention à un marché à procédure adaptée pour lequel il vous appartient d'approuver la candidature.

M. le Président :

Merci.
Unanimité.

Quelqu'un veut dire quelque chose ? Non, j'ai mal entendu.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Madame Poueyto, subvention GIP-DSU.

54 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPE D'INTERET PUBLIC - GIP-DSU

Rapporteur : Josy POUEYTO

Mme POUEYTO :

Oui, Monsieur le Président et chers collègues. Bon, chacun connaît le GIP-DSU qui œuvre sur les quartiers politiques de la ville, sur Pau, mais également sur les quartiers que nous allons appeler maintenant fragiles et non plus de veille, sur l'agglomération. Vous avez le détail des quartiers qui sont concernés sur votre rapport.

Et en même temps, je vais vous demander d'aligner notre participation qui était de 320 000 € en 2023, à celle de l'État, qui est donc de 370 000 €. Donc, je vous propose de voter les 370 000 € ce soir, pour pouvoir faire et financer toutes les actions que nous avons prévu de mettre en place sur tous ces quartiers « politiques de la ville » et zones fragiles.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. Kenny BERTONAZZI, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Josy POUHEYTO

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Ferrato, aménagement et rénovation des équipements sportifs communautaires.

55 - AMENAGEMENT ET RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES : AUTORISATION DE PROGRAMME N°20101

Rapporteur : Claude FERRATO

M. FERRATO :

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit simplement d'ajuster le montant d'autorisation de programme que vous aviez voté en ces lieux en décembre 2020, pour un montant de 18,2 M€, pour financer des investissements importants qui sont nécessaires au stade Nouste Camp pour le Pau FC, pour la rénovation du terrain d'entraînement ; créer aussi un terrain synthétique pour ce même Centre de Formation et changer l'éclairage du terrain d'honneur du stade du Hameau.

Donc, on vous propose de porter l'autorisation de programme à 20 M€.

M. le Président :

Je saluais Monsieur Mora qui est obligé de partir, discrètement comme on voit.

M. FERRATO :

Je rappelle, peut-être pour préciser, que les 18 M€ ont été utilisés pour le stade du Hameau, pour le stade de foot communautaire, pour le Palais des sports et pour les filières d'excellence, en particulier le domaine de Sers pour l'organisation du CCI, et puis le plan d'eau d'Aressy et le stade d'Eaux Vives.

M. le Président :

Cela donne la dimension de l'effort que...

M. FERRATO :

Absolument !

M. le Président :

... nous mobilisons sur ces sujets, sur ces équipements sportifs communautaires.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Association Lons Section Paloise Rugby féminin, et ce ne sera pas Lise Arricastre qui le présentera, mais ce sera Claude Ferrato.

56 - ASSOCIATION LONS SECTION PALOISE RUGBY FEMININ : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025

57 - SAS PAU BILLERE HANDBALL : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025

58 - SASP SECTION PALOISE RUGBY PRO : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025

59 - SASP ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025

60 - SASP PAU FC : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA SAISON SPORTIVE 2024-2025

Rapporteur : Claude FERRATO

M. FERRATO :

D'accord.

Alors, si vous voulez bien, Monsieur le Président, je vous propose de présenter les cinq délibérations en même temps parce qu'elles se ressemblent étrangement, à part les montants, bien sûr. Donc, si vous m'autorisez - et ce sera peut-être pour gagner un peu de temps - je vais commencer par l'Élan Béarnais.

Nous soutenons les clubs sportifs de haut niveau chaque année. Là, il s'agit de la saison sportive 2024-2025 dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont définies par le Code du sport. Pour rappel, la mission intérêt général cela consiste à :

- un soutien à la formation ;
- le perfectionnement ;
- l'inscription scolaire et professionnelle des jeunes sportifs qui sont accueillis dans les centres de formation agréés des clubs sportifs palois ;
 - participer à des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale ;
 - et enfin mettre en œuvre des actions pour améliorer la sécurité des publics et la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Alors, concernant l'Élan Béarnais, cette année, je précise que les subventions sont reconduites à l'identique par rapport à 2023.

Missions d'intérêt général :

- pour le Lons Section Paloise Rugby Féminin 54 300 € ;
- pour le Pau Billère Handball qui a changé d'identité, vous le savez, 255 400 € ;
- pour la section Paloise Rugby Pro 555 000 € ;
- pour l'Élan Béarnais 865 000 € ;
- et pour le Pau FC 400 000 €.

A cela il faut ajouter - mais on ne va pas les voter ce soir - ce sont les marchés publics pour les achats de prestations qui sont passés directement par la communauté d'agglomération avec les clubs sportifs, donc :

- pour Lons Section Paloise Rugby Féminin 6 010 € ;
- pour le Pau Billère Handball 94 600 €.

Pour le Pau Billère Handball, il faut ajouter une subvention d'équipement de 50 000 €, puisque le club a changé d'identité cette année. Il faut modifier, pour changer les sièges du Sporting. Il faut aussi changer l'identité, acheter un écran géant. Enfin il y a des choses à changer, des éléments à changer dans le stade du Sporting d'Este, ce qui justifie la subvention de 50 000 €.

- pour la Section Paloise Rugby Pro 363 220 € ;
- pour l'Élan Béarnais, achat de prestations c'est 403 256 € ;
- et pour le Pau FC 200 000 €.

Je vous rappelle aussi pour mémoire que le marché des prestations dont j'ai parlé tout à l'heure, mais on ne va pas les voter, il s'agit de financer les logos sur les maillots officiels des clubs, des supports de communication, les logos dans l'enceinte sportive et puis l'achat de places, bien sûr pour les matchs de ces cinq clubs.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions...

M. le Président :

Terminé, Monsieur Ferrato ?

M. FERRATO :

Oui, terminé.

M. le Président :

Merci.

On va voter par division quand même...

M. FERRATO :

Bien sûr, bien sûr.

M. le Président :

...pour ne pas faire un seul vote sur cinq sujets différents.

Donc, association Lons Section Paloise Rugby féminin : qui est d'avis d'adopter la subvention et l'avance de 20% ? Unanimité.

Pau Billère Handball ? Unanimité.

Section Paloise Rugby Pro, unanimité.

Élan Béarnais, unanimité.

Et Pau FC, unanimité.

Je vous remercie.

Adoptés à l'unanimité

M. le Président :

Madame Sémavoine, renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Les Amis d'Emmaüs à Lescar.

61 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS D'EMMAÛS DE LESCAR PAU

Rapporteur : Monique SEMAVOINE

Mme SEMAVOINE :

Oui, Monsieur le Président, merci.

Tout le monde connaît bien cette recyclerie, déchetterie de Lescar de la communauté Emmaüs. Il s'agit donc d'un renouvellement d'une convention qui existait déjà. Je pourrais quand même préciser que cette déchetterie d'Emmaüs, c'est celle qui est la plus fréquentée par les usagers qui vont jeter, trier des déchets dans les cinq déchetteries au total de notre communauté d'agglomération.

Le partenariat entre la communauté d'agglomération et l'association des Amis d'Emmaüs est matérialisé par une convention qui arrive à échéance au mois d'août 2024. Et pour en assurer la poursuite, nous vous proposons d'approuver le renouvellement de ce partenariat pour une durée

de cinq années supplémentaires. Et ce partenariat, il a ceci de particulier qu'il ne génère aucun flux financier direct, puisque grâce à cette convention, l'agglomération économise les coûts de création et d'exploitation d'une déchetterie supplémentaire. Et d'autre part, l'association des Amis d'Emmaüs économise le coût du transport et le traitement des déchets non réemployables. C'est un accord qui fonctionne très bien depuis plusieurs années que je vous invite à renouveler.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Denax, avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lescar dans le cadre des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales sur l'avenue Denis Touzanne.

62 - AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE LESCAR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES SUR L'AVENUE DENIS TOUZANNE

Rapporteur : Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Merci, Président, merci, chers collègues.

Donc, ce premier rapport comme ceux qui vont être présentés en suivant ont été présentés en conférence Environnement – Énergie – Eau - Déchets – Assainissement, ainsi qu'en conférence Finances - Administration Générale et ils ont été validés sans objection.

Je tiens à remercier particulièrement les services de la direction du cycle de l'eau pour la qualité, toujours la même qualité, de ces rapports très complets.

Vous avez tous été destinataires de cette délibération et de son avenant en annexe.

Il s'agit simplement d'un transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lescar dans le cadre des travaux sur l'avenue Denis Touzanne dont vous avez abordé le nom, cher Président.

Lors de la procédure de dévolution, il est apparu que le montant des travaux était sous-estimé par le maître d'œuvre de la commune.

Il est, donc, nécessaire de modifier l'enveloppe prévisionnelle initiale, qui passerait donc de 250 000 € à 300 000 €.

Il vous appartient donc chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°1 de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant susvisé.

M. le Président :

Merci.

Si je ne me trompe pas, unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Nous avons, Monsieur Buron, une convention cadre avec la....

63 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS AVEC LA MEDIATION DE L'EAU

Rapporteur : Jean-Marc DENAX

M. DENAX :

Non, j'en ai une autre...

M. le Président :

Pardon ! Monsieur Denax, c'est toujours vous, avenant n°2 à la convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau.

M. DENAX :

Tout à fait, cher Président, chers collègues, cette délibération, de même que son avenant en annexe, concerne la convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau.

Vous avez tous lu avec attention, donc, les éléments qui concernent cette délibération. Et vous avez à votre disposition l'ensemble des modalités et tarifs au travers de l'application de barèmes comportant un abonnement annuel et un tarif forfaitaire sur les prestations effectuées.

Il vous appartient donc, chers collègues, de bien vouloir :

- approuver les termes des modalités de cet abonnement ;

- et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant numéro 2.

M. le Président :

Merci.
Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Buron, cette fois, c'est vous : stratégie agricole.

64 - STRATEGIE AGRICOLE : CONVENTION-CADRE SAFER ET CONSORTIUM "TERRITOIRES DE MARAICHERS"

Rapporteur : Patrick BURON

M. BURON :

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, une des ambitions importantes de la feuille de route de l'agglomération en matière d'agriculture et d'alimentation est de favoriser le maintien et le développement d'une agriculture nourricière. Cette agriculture nourricière répond aux besoins alimentaires de notre bassin de consommation au travers des circuits courts, avec une qualité bio ou à HVE, Haute Valeur Environnementale.

Aujourd'hui, donc, l'avenir de l'agriculture sur notre territoire est incertain. Aussi, l'agglomération propose d'intervenir autour de deux actions, c'est-à-dire :

- travailler plus étroitement avec la SAFER pour anticiper les mutations et mobiliser si nécessaire les outils de maîtrise foncière pour faciliter l'installation ;
- et concrétiser cet accord par la signature d'une convention, et également devenir membre du consortium « Territoire de maraîchers » animé par le groupe national Ceinture Verte, soutenu par la Banque des territoires à hauteur de 6 M€.

L'agglomération pourra ainsi bénéficier d'une enveloppe financière pour réaliser le travail d'animation territoriale sur l'avenir du bassin maraîcher de Meillon et de ses communes voisines.

M. le Président :

Merci beaucoup Monsieur Buron et merci pour le travail que vous faites et qui est remarqué dans un périmètre beaucoup plus large que notre agglomération, comme on l'a vu avec le prix qui vous a été attribué et dont j'ai parlé tout à l'heure pour la Ceinture Verte.

Merci beaucoup.

Donc, unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, Office de Tourisme Communautaire, approbation des comptes.

65 - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, de 2023 qui a été une année exceptionnelle comme 2022, beaucoup de tourisme, beaucoup de touristes étrangers. Donc, cela s'est traduit, évidemment, par une augmentation d'activité, une augmentation du chiffre d'affaires, une augmentation de taxe de séjour. Tout suit. Quand les choses vont bien, tout suit. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 150 000 € qui ne sera pas inutile, car tous les travaux liés à l'incendie seront en partie, mais en partie seulement, indemnisés par des assurances. Et donc, cela nous permettra d'avoir ces 150 000 €.

Donc, ces comptes et le rapport d'activité ont été adoptés à l'unanimité par le Comité Directeur.

Il nous est demandé ce soir de bien vouloir approuver le rapport d'activités et le rapport financier.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Jacques LOCATELLI, M. Alain VAUJANY, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Eric CASTET, M. Pierre SOLER, M. Jean-Louis PERES, M. Francis PEES, M. Michel BERNOS, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Michel BALEIX, M. Pascal GIRAUD

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Lacoste, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Pau.

**66 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL PAU BEARN PYRENEES 2024/2025 :
TARIFS, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Président...

M. le Président :

C'est la première fois que nous pouvons utiliser cette dénomination.

M. LACOSTE :

Absolument, et nous en sommes tous très fiers.

L'essentiel de ce rapport est constitué par la fixation des tarifs, et il vous est demandé d'approuver les tarifs pour l'année 2024-2025.

En ce fait, il s'agit de reconduire les tarifs qui sont pratiqués cette année. Donc, il n'y a pas de modification dans les tarifs.

Et le deuxième élément de ce rapport, il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer un certain nombre de conventions, de prêts et de conventions avec l'Office du tourisme.

M. le Président :

Unanimité.

Je vous remercie.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Jacques LOCATELLI, M. Alain VAUJANY, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Eric CASTET, M. Pierre SOLER, M. Jean-Louis PERES, M. Francis PEES, M. Michel BERNOS, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Michel BALEIX, M. Pascal GIRAUD

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Lacoste, toujours, programme de coopération territoriale Interreg, partenariat avec Espaces Pluriels.

**67 - PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE INTERREG (POCTEFA) :
PARTENARIAT AVEC ESPACES PLURIELS**

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un rapport important puisque dans le cadre de ce projet de coopération territoriale dit « POCTEFA » entre la France, l'Andorre et l'Espagne, eh bien, notre communauté d'agglomération a pu bénéficier sur les fonds FEDER de 109 605 €. Donc, je voulais remercier en votre nom tous les services qui ont travaillé à ce résultat.

Il s'agit d'une subvention qui sera affectée à un projet qui est un projet qui s'appelle PYRENART, et Espaces Pluriels, effectivement, est pour l'essentiel porteur de ce projet à hauteur de 90 050 €.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Rapport n°68, l'association Accents du Sud, que nous connaissons bien.

68 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCENTS DU SUD

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, association très importante dans le paysage des cultures gasconnes, béarnaises, occitanes - en le disant ainsi, je pense que je ne me ferai que des amis - qui a donc la vocation d'organiser ce festival majeur...

M. le Président :

Vous avez encore des naïvetés, Monsieur Lacoste.

M. LACOSTE :

... donc, le festival Hestiv'Òc, qui est un élément majeur et très important dans notre vie culturelle. Cette année, pour des raisons d'origines externes et internes, l'association a redéfini son projet, et en particulier la tenue des Jeux Olympiques a empêché l'association de tenir le festival en temps

et en heure du fait de la difficulté d'obtenir des forces de police et de sécurité à ce moment-là. Ainsi, l'association, qui également a revu son projet associatif, nous a demandé, dans le cadre d'un échange tout à fait partagé, de reconsidérer la subvention pour cette année uniquement, puisque l'année prochaine, la subvention sera reconduite à l'identique des années précédentes.

Il s'agit donc de retirer la subvention de 125 000 € et de la remplacer par une subvention de 70 000 €, puisque l'association s'est engagée à maintenir une activité culturelle tout au long de l'été dans la ville et l'agglomération.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Et nous reprendrons en effet. Nous avons l'ambition et l'espoir de reprendre Hestiv'Òc l'année prochaine, dans des conditions qui seront redevenues normales

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Ensuite, Monsieur Vaujany, convention avec l'ONG Télécoms Sans Frontières.

69 - CONVENTION 2024-2026 AVEC L'ONG TELECOM SANS FRONTIERES

Rapporteur : Alain VAUJANY

M. VAUJANY :

En effet, il s'agit là de renouveler la convention triennale qui nous lie. Alors, quand je dis « nous lie », plutôt l'aide que nous apportons à l'ONG Télécoms Sans Frontières, donc, sur les trois années à venir.

Juste deux mots et je serai très très rapide.

Si vous en êtes d'accord, je ferai passer à l'ensemble de cette assemblée le lien qui permet d'avoir accès aux rapports annuels de l'ONG. Cela vous permettra de voir - et je fais écho, je suis sûr que Monsieur Faure sera d'accord avec moi, nous les avons rencontrés il n'y a pas très longtemps - leur activité est à la fois très importante, essentielle, mais requiert évidemment certains financements. L'ONG fête, si je puis dire, ses 25 ans d'existence. C'est une ONG qui a vu sa naissance ici à Pau et qui est toujours sur notre territoire, mais qui intervient dans plus de 80 pays depuis sa création.

Cela fait quinze ans que nous les aidons, par reconduction tous les trois ans.

Leur activité, on ne s'en rend pas bien compte, mais en fait, dès lors qu'il y a soit des conflits, soit des cataclysmes naturels, en deux jours, ils sont capables de déployer tout un système qui permet de rétablir toutes les communications, non seulement entre les familles - par exemple en Ukraine,

cela a permis, effectivement, de rétablir des communications entre les familles qui étaient parties et celles qui étaient restées - mais également pour coordonner les secours sur ces zones sinistrées. C'est donc un travail essentiel. Ils travaillent aussi sur des camps de réfugiés comme à Lesbos en Grèce, par exemple, à une certaine époque.

Et là, ils veulent développer aussi tout un travail sur une inclusion numérique, c'est-à-dire essayer d'apporter aussi à ces populations un accès ou une connaissance d'accès à tous ces moyens de communication.

Il s'agit donc de renouveler cette convention. Alors, eux souhaitaient avoir un petit peu plus pour pouvoir créer un demi-poste pour les aider dans leur travail, les contraintes budgétaires étant ce qu'elles sont. Il s'agit donc chaque année et pendant trois ans d'une aide annuelle de 24 500 € à répartir, moitié pour moitié à l'acquisition de matériel et par ailleurs au fonctionnement. Si les moyens se découvrent de mettre 10 000 € de plus chaque année, ce sera bien.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vaujany.

Il faut rappeler qu'il n'y a pas formellement d'engagement pluriannuel. La grande règle de droit, c'est l'annualité des budgets. Mais nous ferons ce qu'il faut pour aller dans le sens de cette association, en effet, qui compte beaucoup et dont l'action est très importante dans les catastrophes.

M. VAUJANY :

Excusez-moi, Monsieur le Président, mais on n'a pas voté.

M. le Président :

On n'a pas voté, excusez-moi. Unanimité.

Comme cela on a voté, Monsieur.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Madame Lispos-Sallenave - on en a parlé au cours de la chronique - c'est un rapport extrêmement important, extrêmement important pour nos collaborateurs et extrêmement important pour le climat social, parce que le rapport que vous allez nous faire, c'est une décision qui a été très bien accueillie.

Madame Lipsos-Sallenave, vous avez la parole sur la convention contrat groupe santé.

70 - CONVENTION CONTRAT GROUPE SANTE

Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues.

Effectivement, c'est un dossier très important.

Donc, je vous rappelle que par délibération du 21 décembre dernier, notre communauté d'agglomération avait lancé la procédure qui visait à conclure une convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé. Donc, à l'issue d'un processus à la fois de mise en concurrence, recherche d'un partenaire, mais également, processus auquel les organisations syndicales ont été totalement associées, eh bien, c'est un groupement qui s'appelle WTV – MGEFI, qui est en fait un groupe du groupe Matmut, qui a été retenu pour cette mutuelle santé.

Donc, vous avez dans cette délibération le montant des cotisations que doivent verser les agents, et très important, la participation financière de notre communauté d'agglomération qui va augmenter sur trois ans. Et grâce à cette participation, de l'avis unanime de tout le monde, et notamment des organisations syndicales, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, en début de séance, qui ont salué une avancée sociale et un gain de pouvoir d'achat, ce qui n'est pas négligeable, évidemment, par les temps qui courent, nous pensons que nos agents pourront, pour un prix égal ou même inférieur aux cotisations qu'ils paient à l'heure actuelle pour une mutuelle, avoir une mutuelle leur présentant des garanties plus intéressantes.

Donc, voilà l'objet de cette délibération.

Il s'agit, donc de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention avec ce groupe pour ce contrat collectif. La convention de participation est conclue pour six ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Donc, il s'agit d'acter la participation telle que décrite dans la délibération et d'abroger une précédente délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016.

M. le Président :

Merci.

Unanimité.

Et félicitations à tous ceux qui ont conduit, tous ceux dans les services, tous ceux parmi les élus et tous ceux à la tête ou en situation de responsabilité dans les organisations syndicales que je salue et qui ont permis cette avancée très importante.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Mise à jour du règlement du temps de travail, Madame Lipsos-Sallenave.

71 - MISE A JOUR DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues.

Donc, quelques aménagements, notamment sur la définition des cycles spécifiques du temps de travail des brigades de la police municipale, l'intégration dans le règlement d'une fonction supplémentaire assujettie à astreinte, la mise à jour des cycles spécifiques des EHPAD, et c'est un nouveau règlement qui prend effet au 1^{er} juillet, donc dans quelques jours.

M. le Président :

Merci.
Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Mise à jour des prestations d'action sociale.

72 - MISE A JOUR DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Ces prestations qui sont d'un grand intérêt évidemment pour nos agents sont détaillées dans les délibérations.

Il s'agit de les approuver et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention avec l'Atelier budgétaire Pays-Basque pour un accompagnement des agents sur la gestion financière des ménages.

M. le Président :

Merci.
Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Transformation de poste, habituel.

73 - TRANSFORMATION DES POSTES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Une actualisation du tableau des effectifs.

Vous avez toutes les modalités dans la délibération.

M. le Président :

Merci.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Pérès, actualisation de la convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération et le syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

74 - ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET LE SYNDICAT MIXTE PAU BEARN PYRENEES MOBILITES

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Très bien.

Oui, il s'agit de mettre à jour cette convention de mutualisation de services, qui ne l'a pas été depuis 2015.

M. le Président :

Merci.
Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Président :

Monsieur Amara, vous avez le dernier rapport. C'est le rapport sur les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de la SEM Hélioparc.

75 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE RELATIF A LA GESTION DE LA SEML HELIOPARC PAU-PYRENEES

Rapporteur : Mohamed AMARA

M. AMARA :

Oui, Monsieur le Président.

La Chambre Régionale des Comptes nous a visités pour établir son rapport pour les exercices 2017-2022.

Comme vous le savez, Hélioparc a un portage par la communauté d'agglomération. C'est un parc de 6 hectares et 18 000 m² ; elle héberge 170 entreprises, 1 700 emplois, 200 M€ de chiffre d'affaires. Et la Chambre Régionale des Comptes a souhaité faire visiter les différentes technopoles de Nouvelle-Aquitaine, et elle a démarré par Hélioparc. Et son rapport est plutôt positif.

Elle effectue 7 recommandations dont 3 concernent la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Elle demande qu'un audit bâtiminaire soit fait, puisque la communauté d'agglomération est propriétaire.

Et puis elle demande aussi une révision de la somme de 350 000 € qui a été décidée il y a une dizaine d'années, et voir si elle ne doit pas tenir compte de l'augmentation du coût de la construction.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Non, il n'y a pas de vote. D'ailleurs, nous prenons acte.

Prend acte

M. le Président :

Je vous remercie d'avoir participé. Oui, pardon.

Madame Né...

Mme NE :

Dernier mot : j'avoue que je suis assez mal à l'aise du départ de nos collègues. Il n'a jamais été question pour moi de faire un « coup de Trafalgar ». Enfin, je sais que vous, vous en êtes bien conscients.

Monsieur Jacottin a parlé de fracture. Dans le monde médical, une fracture, cela fait mal. Cela fait mal sur le moment, mais une fracture, cela se répare. Et après, ce que l'on appelle le cal osseux, c'est-à-dire à l'endroit de la fracture, il se trouve que le membre est encore plus solide qu'avant.

Donc, moi, je garde espoir.

Ma démarche était effectivement personnelle, instrumentalisée par personne, je tiens à le redire, mais cela, je sais que cela va forcément me tomber dessus. Je ne fais partie d'aucun parti et si un jour je devais faire partie d'un parti, cela ne serait pas l'opposition, ce serait plutôt le parti de l'inclusion. Parce que moi, je n'ai qu'un objectif, il n'est pas personnel, je ne travaille pas pour moi ni pour mon ego. Moi, je suis vraiment pour travailler au service des gens, des populations. C'est ce que je fais tous les jours à l'hôpital, dans ma mairie et maintenant à l'agglomération.

Je voulais le préciser parce que je suis quand même un peu bouleversée, je vous l'avoue, mais je ne regrette rien et j'espère que vous serez fiers de moi.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Et cela me permet de partager ces vœux, ainsi que ceux que Madame Revel a exprimés, qui étaient du même ordre. Bon, ce type d'incident, j'espère, doit avec les jours qui viennent se réduire et se réparer.

Merci beaucoup de votre travail.

C'était notre dernière réunion de l'année scolaire, civique et politique.

Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.